

La Revue du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mars 2024 - N°289



Yaël BRAUN-PIVET - Gérard LARCHER

PERSONNALITÉS POLITIQUES DE L'ANNÉE 2023

DOSSIERS

Logement

Climat

Santé & Europe

MOUVEMENTS

Nominations

Missions

Élections

Le citoyen, premier employeur à domicile de France.



rFepem

Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

Édito

Construction de logements : vers de nouveaux modèles

Les derniers chiffres de la construction neuve sont sans appel. Les permis de construire et les mises en chantiers sont au plus bas. Dans le collectif, les promoteurs immobiliers voient leurs ventes et leurs mises en vente se réduire comme peau de chagrin. Sur un an, les ventes aux particuliers ont chuté de plus du tiers (-38,4 %). Les mises en vente de nouveaux logements sont en recul de 32,7 % (70.734). Avec les menaces sur l'emploi, le modèle de la fabrique de logement est à bout de souffle. Il est impératif de réinventer d'autres modèles, être en phase avec la capacité d'achat des ménages et faire preuve de sobriété. Sobriété dans les organisations qui doivent montrer à la fois de l'agilité et s'adapter au changement de paradigme. L'immobilier doit tenir compte de son environnement, produire en circuit court, hors site et bas carbone. Sobriété dans la prise en compte de l'acceptabilité des riverains, des habitants, dans l'acte de construire.

Il faut également faire preuve d'inventivité. En moyenne, 70 % d'une ville est constituée de logements, 80 % des logements de 2050 existent déjà mais beaucoup sont en mauvais état. Cela nécessite donc de rénover à grande échelle, massifier mais aussi réutiliser l'existant, recycler, donner vie à d'anciens bâtiments, qu'ils soient désaffectés ou obsolètes. Réinventer les destinations, anticiper en amont les usages, multiplier les permis d'innover en concevant des bâtiments hybrides qui peuvent évoluer au fil du temps, accueillir des logements, des bureaux, différentes activités. Faire preuve d'inventivité dans les espaces partagés, apporter de la végétalisation aux opérations, et puis concerter, échanger en amont avec les habitants... expliquer davantage les projets, les étapes, comprendre que c'est dans l'intérêt commun.

Imaginer également de nouveaux modèles, pour inciter les investisseurs privés, acteurs économiques à part entière, à investir dans le neuf ou dans l'ancien rénové. Le neuf, avec ses performances énergétiques contribue à apporter le meilleur confort pour l'habitant, l'ancien rénové va dans le sens de l'histoire. A la clé, un logement mis en location pour un particulier ou une famille et de l'emploi pour les professionnels du bâtiment comme pour les artisans. Le logement est un bien de première nécessité. Et il constitue une chaîne. Elus, aménageurs, urbanistes, architectes, promoteurs, financiers... la fabrique de la ville nécessite la mobilisation de tous. Il est impératif d'adopter une vision à long terme qui favorise la construction de logements écologiquement responsables, socialement inclusifs et économiquement abordables. ●



Olivier Marin

Journaliste, rédacteur en chef spécialisé immobilier au groupe Figaro, auteur du livre « L'urbanisme demain » (éditions Apogée)

La Revue du **Trombinoscope**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTE

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com

Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 €HT
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Tél. : 01 76 21 40 10
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées



BON DE COMMANDE

REV24

Je commande Le Trombinoscope 2024 (parution janvier 2024) et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme _____

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr
www.trombinoscope.com

Sommaire

Mars 2024

4

Interview Sandrine Levasseur

Économiste à l'OFCE

« Pacte vert : des avancées sur la transition énergétique, mais le statu quo sur le plan agricole »



6 Événement

6 Retour sur la cérémonie de remise de Prix du Trombinoscope 2023

8 Extraits d'interview des lauréats

10 Logement

11 En annonçant un choc d'offre, le Gouvernement prend la mesure du problème ! *Lionel CAUSSE*

12 Construire des logements, c'est protéger les Français : maintenant, des résultats ! *François JOLIVET*

14 Et si l'on visait aussi et surtout un choc de la demande ? *Cyril PELLELAT*

15 L'objectif de notre mission d'information : aboutir à des propositions transpartisanes. *Stéphane PEU*

16 Le logement, un secteur sous-estimé pourtant indispensable à nos politiques publiques. *Iñaki ECHANIZ*

17 Pour le renforcement du contrôle de la décence des logements et l'accélération et la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé. *Guillaume VUILLETET*

18 La véritable clef dans la facilitation de la transformation de bureaux en logements, ce sont les maires ! *Romain DAUBIÉ*

19 Décentralisons pour enrayer la crise du logement ! *David VALENCE*

20 Produire, produire, produire : la fierté d'être utile à la France. *Olivier SALLERON*

21 L'envie d'y croire après les annonces du Gouvernement. *Jean-Christophe REPON*

22 Souffler sur les braises ou les éteindre ? *Kosta KASTRINIDIS*

23 Logement : le « choc de l'offre » ou le retour de la pensée magique. *Jean-Claude DRIANT*

24 La politique du logement en échec. *Manuel DOMERGUE*

25 Climat

26 Pour gagner la bataille pour le climat, incarnons l'écologie populaire ! *Jean-Marc ZULESI*

28 Faisons confiance à nos élus locaux. *Guillaume CHEVROLLIER*

29 Une véritable transition énergétique finira par nous renforcer. *Pascal MARTIN*

30 Écologie : pour une mobilisation économique générale.

David AMIEL

32 La France naïve. *Michel BARNIER & Antoine VERMOREL-MARQUES*

33 Gouvernement et climat : nous sommes clairement entrés dans l'ère de la régression. *Julie LAERNOES*

34 Faire entrer l'urgence écologique dans l'agenda médiatique.

Stéphane DELAUTRETTE

35 Sobriété énergétique : une action responsable qui doit faire consensus. *Olga GIVERNET*

36 Santé & Europe

37 L'Europe doit avant tout bien faire ce qu'elle sait faire.

Arnaud ROBINET

38 La santé est désormais au premier rang des préoccupations des États européens et de l'UE. *Marietta KARAMANLI*

39 Sécuriser l'approvisionnement en médicaments à l'échelle européenne. *Sonia de LA PROVÔTÉ*

40 Une Europe de la santé forte sur la scène mondiale.

Catherine AMALRIC

41 L'Europe de la santé : une prérogative des États membres bafouée par la Commission. *Aurélia BEIGNEUX*

42 Missions, Nominations, Élections

43 Présidence de la République, Gouvernement

53 Sénat

58 AAI, Parti politique, Collectivités d'Outre-Mer

59 Conseils départementaux, Communes, Préfectures de régions

60 Préfectures de départements

66 Santé

68 Affaires publiques, Autres mouvements

SANDRINE LEVASSEUR

Économiste à l'OFCE

« Pacte vert : des avancées sur la transition énergétique, mais le statu quo sur le plan agricole »

Spécialiste des questions européennes à l'OFCE, le Centre de recherche en économie de Sciences Po, l'économiste Sandrine Levasseur s'intéresse tout particulièrement à la mise en place du Pacte vert dans l'Union européenne (UE). Pour rappel, ce Green Deal prévoit un ensemble de mesures visant à rendre l'UE climatiquement neutre d'ici 2050, avec comme point d'étape la réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici la fin de la décennie. Selon ses observations, les freins à l'instauration de ce Pacte restent cependant tenaces, sauf quand il peut servir des intérêts économiques et géopolitiques. Décryptage.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Comment est né le Pacte vert européen ?
 Tout a commencé avec l'Accord de Paris en 2015, dont les pays de l'UE sont signataires. Ces derniers se sont alors engagés à prendre des mesures pour que l'augmentation de la température moyenne mondiale ne dépasse pas les 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels. Suite à de nouvelles études scientifiques, l'objectif a même été ramené à un maximum de 1,5°C.

Si l'on s'en tient aux trajectoires actuelles, on est encore très loin de pouvoir atteindre cet objectif...

En effet. Et la prochaine élection américaine avec le possible retour de Donald Trump n'est guère de bon augure. Il faut se souvenir que les États-Unis étaient sortis de l'Accord de Paris sous son administration, et c'est sous celle de Joe Biden qu'ils l'ont réintégré. Si Trump est réélu, on peut s'attendre à ce que les États-Unis le quitte de nouveau.

UE versus US, quid de leur impact sur le climat ?

Les États-Unis représentent 12 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Comparativement, l'Union européenne en émet 7 %.

Qu'en est-il si l'on prend les émissions associées aux biens et services importés ?

Selon l'INSEE, l'empreinte carbone par habitant reste inférieure en Europe. Elle est de l'ordre de 11 tonnes équivalent CO₂ dans l'UE contre 21 aux États-Unis... A titre de comparaison, la Chine est à 8 tonnes alors qu'elle représente 33 % des émissions brutes !

Concrètement, qu'est-ce qui est prévu dans ce Pacte vert européen ?

Tous les secteurs sont concernés au premier rang desquels les transports, l'énergie, les bâtiments, l'agriculture... Ces secteurs sont censés faire des efforts pour réduire leurs émissions, soit parce qu'ils sont de gros contributeurs - typiquement les transports ou les énergies fossiles -, soit parce que depuis une vingtaine d'années, ils n'ont quasiment pas enregistré de réduction de leurs émissions - typiquement l'agriculture. Au niveau européen, les transports représentent un petit quart des émissions, c'est à peu près la même

chose pour la production d'énergies fossiles, contre 12% pour l'agriculture. Par ailleurs, il faut souligner que, dans le cas de l'agriculture, les objectifs du Green Deal ne se limitent pas seulement aux réductions des émissions, puisqu'il s'agit aussi de protéger la biodiversité ou encore la santé.

La pandémie Covid a-t-elle été un accélérateur ?

Dans un 1er temps, nul doute qu'elle a été favorable au Pacte vert. Un certain nombre de textes favorables à l'écologie et à l'environnement ont été signés. A ce moment-là, les préoccupations relatives à la santé et à la biodiversité étaient très présentes dans l'esprit des citoyens et des politiques.

Mais la guerre en Ukraine, l'inflation... Le contexte géopolitique et économique a tout bouleversé, c'est bien cela ?

La guerre en Ukraine a été à la fois un accélérateur et un frein à la mise en place du Pacte vert. D'un côté, elle a accéléré la transition énergétique, avec l'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique. C'était en fait une nécessité pour certains pays qui devaient réduire leur dépendance aux hydrocarbures russes. Mais, d'un autre côté, on a aussi permis à l'Allemagne et à la Pologne de rouvrir des centrales à charbon afin qu'elles puissent continuer à faire fonctionner leur économie... De manière générale, on constate que les questions environnementales et climatiques sont reléguées au second plan, sauf si elles servent justement l'économie et la géopolitique !

En dehors de l'évolution favorable à la transition énergétique, quelles ont été les avancées et les régressions ?

On a effectivement fixé un objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030, ce qui est une belle avancée. Il y a aussi l'instauration d'une taxe carbone aux frontières lorsqu'on importe certains produits comme le ciment et l'acier, ou encore la réforme du marché carbone qui prévoit une réduction des quotas de 62% d'ici la fin de la décennie par rapport à 2005. Citons également l'interdiction des voitures thermiques dans les nouvelles immatriculations à partir de 2035, malgré la clause de revoyure en 2026 qui pourrait la remettre en question... En revanche, dans le domaine agricole, c'est le statu quo ou presque.

Que s'est-il passé dans le secteur agricole ?

Dès mars 2022, du fait des perturbations sur le marché des céréales, et au nom de la souveraineté alimentaire et des engagements d'exportation de blé vers l'Afrique, les agriculteurs ont obtenu la suspension de l'obligation de mises en jachère. On en parle beaucoup en ce moment en France, mais cela ne date pas d'hier...

Difficile tout de même de nier les lourdeurs administratives qui étaient au programme... Un peu de simplification ne ferait pas de mal !

C'est juste ! Par exemple, les obligations de mises en jachère prévues par la politique agricole commune (PAC) sont d'une rare complexité. Mais il aurait pu être décidé de les simplifier plutôt que les suspendre de but en blanc. Pendant ce temps, l'arrachage de haies continue...

Y a-t-il d'autres suspensions ou abandons ?

Très peu de propositions législatives ont en fait été votées. Pourtant, encore une fois, il y a dans la stratégie Farm-to-Fork (ou de La ferme à la fourchette) des objectifs très intéressants au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre : la lutte contre la perte de biodiversité, l'obésité, la malbouffe, des objectifs en faveur du bien-être animal... Or, dans ces domaines, peu de choses ont été faites jusqu'à maintenant. Et même pour ce qui a été adopté, ce n'est pas gagné.

Que voulez-vous dire : certaines lois ne serviront à rien ?

Je pense à la Loi de restauration de la nature, votée dans la douleur en juillet 2023. Elle a été vidée de sa substance d'une telle manière qu'il y aura toujours un bon prétexte pour ne pas l'appliquer ! En réalité, les agriculteurs ont commencé à manifester contre les normes environnementales et toute la paperasse administrative avant la moindre mise en application des principes du Pacte vert, pour ce qui concerne les rares textes votés.

Qu'en est-il de la réduction des pesticides ?

Elle n'a même pas été proposée au vote ! La proposition qui prévoyait un plan de réduction des pesticides a été retiré tout récemment par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Dès qu'il en a été question, certains Etats ont freiné des quatre fers. Les Polonais et les Espagnols ont par exemple fait un black-out sur les statistiques, si bien qu'il existe des trous dans les bases de données. Alors forcément, il n'est pas facile dans ces conditions de donner des objectifs de réduction.

Quelle est l'attitude de la France par rapport à ce Pacte vert ?

Nous ne sommes certes pas les pires, mais nous sommes loin d'être moteurs. Que ce soit à l'échelle européenne ou même seulement française, ce qui est proposé pour le moment est vraiment très minime et décevant au regard des enjeux de la transition écologique et environnementale. Et si au prochain scrutin européen, l'extrême droite gagne du terrain, comme on peut s'y attendre, la tendance ne devrait pas s'inverser. Bien au contraire.

Comme vous le suggérez avec l'interdiction des véhicules thermiques, on a l'impression que même ce qui a été voté peut de toute façon être assez vite défait...

Les Allemands ont beaucoup bataillé contre cette interdiction car ils souhaitaient pouvoir continuer à développer des voitures thermiques qui fonctionnent au

e-fuel, un carburant de synthèse considéré comme moins polluant. Et c'est vrai que cette clause de revoyure en 2026 va redonner l'occasion de batailler pour reporter l'échéance au-delà de 2035 ou remettre en cause l'objectif lui-même du 100 % électrique. C'est en suspens en effet.

C'est la concurrence chinoise qui risque de tout remettre en question, n'est-ce pas ?

Quand bien même les constructeurs européens, et en particulier les Français, réussiraient à produire des petits modèles électriques d'entrée de gamme capables de rivaliser avec les Chinois, d'autres questions restent posées. Déjà, dans un contexte budgétaire contraint, ces modèles « peu chers » vont-ils être achetés sans subvention ? Pour l'heure, les aides existent mais elles ont tendance à diminuer voire à disparaître. À côté de cela, y aura-t-il suffisamment d'infrastructures de recharge d'ici 2035 ? Et, en amont, aura-t-on la possibilité de produire suffisamment de batteries dans un contexte où la demande mondiale en lithium en train d'exploser ? Les tensions sur les matières premières ne sont pas près de se résorber.

Tout cela était tout de même assez prévisible... Où en est le projet de taxer les modèles chinois aux frontières ?

Il reste encore à prouver qu'il existe une concurrence déloyale et que la production chinoise est subventionnée ! La Chine étant rentrée dans l'OMC, l'instauration d'une taxe ne peut se justifier qu'en cas de dumping. L'Union européenne est justement en train d'enquêter pour tenter de le prouver. Pour l'heure, il faut attendre les résultats des investigations que nous n'aurons pas avant l'été. Mais du fait des questions soulevées, à ce stade, je ne parierai pas sur l'interdiction des thermiques ferme et définitive à l'horizon 2035... Là aussi, la situation pourrait bien évoluer ! ●



Prix du Trombinoscope de l'année 2023

15 février 2024 - Assemblée nationale

Photos : Antoine Bonfils

Pour la 32^{ème} année consécutive Le Trombinoscope a organisé la cérémonie de remise des Prix de personnalités politiques de l'année à l'Assemblée nationale le 15 février 2024.

« Cette cérémonie est l'occasion de célébrer l'engagement et l'action de personnalités politiques qui

se sont particulièrement illustrées durant l'année écoulée dans le cadre de leur mandat ou de leur fonction » souligne Alexandre Farro, président du Trombinoscope.

Cet événement prestigieux et attendu a rassemblé plus de 400 invités et a bénéficié d'une large couverture médiatique.



Christophe Barbier et Alain Di Crescenzo (président de CCI France) remettant le Prix de la personnalité de l'année à Yaël Braun-Pivet et Gérard Larcher



Bertrand Delais et Prisca Thévenot venue représenter Gabriel Attal, ministre de l'année



Sonia Mabrouk et Sacha Houlié, député de l'année



Nathalie Mauret et Hervé Marseille, sénateur de l'année



Nicolas Mayer-Rossignol, révélation politique de l'année



Albert Ripamonti et Marie-Hélène Thoraval, élue locale de l'année



Jan Emeryk Rościszewski, ambassadeur de Pologne, a représenté Donald Tusk, Premier ministre de Pologne qui a reçu le Prix d'europpéen de l'année des mains d'Yves Thérard



Monique Canto-Sperber remet le Prix de personnalité politique inspirante de l'année à Aurélien Pradié



PALMARÈS 2023

Personnalités politique de l'année :
Yaël Braun-Pivet et Gérard Larcher

Ministre de l'année :
Gabriel Attal

Député de l'année :
Sacha Houlié

Sénateur de l'année :
Hervé Marseille

Élue locale de l'année :
Marie-Hélène Thoraval

Révélation politique de l'année :
Nicolas Mayer-Rossignol

Europpéen de l'année :
Donald Tusk

Personnalité politique inspirante :
Aurélien Pradié

LE JURY DU TROMBINOSCOPE

PRÉSIDENT :

Christophe Barbier

MEMBRES :

Christopher Baldelli - Public Sénat

Bertrand Delais - LCP AN

Sonia Mabrouk - Europe 1 / CNEWS

Nathalie Mauret - Groupe Ebra

Yves Thérard - Le Figaro

Ludovic Vigogne - La Tribune

**Monique Canto-Sperber - Les Entretien
de Royaumont**

PARTENAIRES



“opinionway



Réactions des lauréats

Extraits des interviews vidéos réalisées lors de la cérémonie des Prix du Trombinoscope

Propos recueillis par Ivar Couderc - Photos : Antoine Bonfils

Le Prix de la personnalité politique de l'année a été décerné aux présidents des deux chambres, qu'en pensez-vous ?

“ C'est un duo qui fonctionne parce qu'il est sincère, nous avons en partage la République, l'amour de nos institutions et l'amour des Français. Nous savons que les Français, dans des moments d'instabilité ont besoin d'avoir des institutions solides et nous avons tous les deux décidé qu'ils pourraient compter sur ces institutions.

[...]

Même quand l'actualité est dense et mouvementée, les relations entre le Sénat et l'Assemblée nationale sont excellentes, nous avons une continuité de dialogue avec le président [...], même quand ça s'agite un peu. Au contraire, c'est le moment où nous devons dialoguer. ”



Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale

Y a-t-il de l'émotion dans ce que vous avez évoqué pendant la cérémonie ?

“ Oui, parce qu'il me semblait important que nous ayons une République qui soit en harmonie, en symphonie avec ces valeurs. Et parmi ces valeurs, il y a ce rejet absolu de l'antisémitisme et pour nous, à un moment particulièrement tendu, nous n'oublions aucune des souffrances. C'était inacceptable par rapport à notre pays et nous l'avons vécu ensemble et peut être en plus, j'avais envie de soutenir Yaël Braun-Pivet à un moment difficile pour elle.

J'avais envie d'être à ses côtés et de lui dire que je partageais tout cela et que c'était aussi notre responsabilité. Voilà pourquoi j'ai cité ce mot de Robert Badinter dans son dernier discours au Sénat : au fond, le Parlement est un phare qui doit éclairer l'avenir. Il me semble qu'en responsabilité, nous avons voulu éclairer l'avenir plus que d'être le miroir de pulsions et de passions d'un moment.

[...]

C'est le moment aussi de rappeler que la Vème République est une démocratie parlementaire qui peut, on l'oublie parfois, réaffirmer le rôle et la place du Parlement. C'est aussi ce que nous avons fait ensemble et ce que nous faisons semaine après semaine. ”

Gérard Larcher, président du Sénat



Quelle est votre impression sur le Prix du député de l'année qui vous a été décerné par Le Trombinoscope ?

“ Je crois d'abord que c'est un honneur que méritent beaucoup de mes collègues parce que vous savez que la vie à l'Assemblée nationale est rendue plus compliquée pour tout le monde, avec la majorité relative qui exige des efforts tant de l'opposition que de la majorité. Et puis, c'est aussi beaucoup de travail derrière ; d'abord celui de nos proches qui nous entourent et qui supportent nos contraintes et celui de notre équipe qui nous permet d'avancer. ”

Sacha Houlié, président de la commission des lois de l'Assemblée





Que vous inspire le Prix du sénateur de l'année ?

“ D'abord, je suis très honoré d'avoir ce prix parce qu'il y a des gens prestigieux avant moi qui l'ont eu ; c'est un honneur quand je vois le nom de Robert Badinter ou le président du Sénat Gérard Larcher. C'est une filiation prestigieuse et c'est un Prix qui m'honore et qui m'oblige. Alors je suis heureux qu'enfin Le Trombinoscope ait reconnu mes mérites, parce qu'il n'y a pas trop d'occasion d'entendre parler de soi positivement. ”

Hervé Marseille, président du groupe Union centriste du Sénat

Quelle est votre réaction face à cette distinction d'élue locale de l'année ?

“ Au-delà du plaisir, j'en suis particulièrement honorée parce que finalement, ce sont les élus locaux qui sont reconnus. On dit souvent que nous sommes les piliers de la République. J'apprécie que nous soyons mentionnés dans cette sélection et que ce Prix me revienne. Néanmoins, je n'oublie pas qu'il fait suite aux prises de position qui ont été les miennes à propos du meurtre et du drame de Crépol. J'ai, par ailleurs, une pensée pour Thomas ce soir. ”

Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère



Le Trombinoscope vient saluer le travail des politiques pour essayer de rétablir un peu de confiance. Est-ce compliqué à faire comprendre ?

“ Oui, c'est compliqué, mais j'essaie toujours d'expliquer que la politique, ce n'est pas un métier. Ce que je veux dire par là c'est qu'il faut des aptitudes, savoir écouter, aimer les gens, convaincre, avoir une vision. Parfois, savoir résister aussi. Mais ce n'est pas un métier, au sens où il ne faut pas en faire une carrière. Ce qui est important, et on manque de cela en France, c'est la perméabilité et l'échange entre le monde civil, le monde professionnel, le monde associatif. Quelles que soient votre expérience et l'engagement politique, la politique est réservée à tout le monde. Et on a beaucoup de chance en réalité d'avoir des élus. On a une démocratie représentative qui n'est pas du tout l'ennemie, mais qui est complémentaire de la démocratie participative. Et on a beaucoup, beaucoup de chance. Il y a bien des pays qui nous envient en réalité. ”

Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen, 1er secrétaire délégué du PS



Vous êtes la personnalité inspirante de l'année. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

“ Je crois que c'est la première fois que ce prix est délivré, donc c'est pour moi un plaisir et un honneur. Cette appellation est une belle appellation. Je pense que notre époque manque affreusement d'inspiration. Notre démocratie, notre rapport à la politique, nos rapports aux idéaux et le fait que Le Trombinoscope ait identifié cette question de l'inspiration, de ce qu'elle a de vital dans notre vie quotidienne est, à mon avis, une intuition absolument majeure. ”

Je suis donc très heureux de pouvoir porter ce prix-là et j'espère continuer à inspirer. ”

Aurélien Pradié, député du Lot



TRIBUNES

LOGEMENT : DANS L'ATTENTE D'UN « CHOC D'OFFRES », COMME VOULU PAR LE GOUVERNEMENT



« S'il est un secteur qu'il faut déverrouiller, c'est bien le logement », dicit Gabriel Attal devant l'Assemblée nationale le 30 janvier. Le Premier ministre a annoncé vouloir « revoir les DPE, simplifier l'accès à MaPrimeRénov' », « ajouter (...) [des] logements intermédiaires, accessibles à la classe moyenne » dans les 25 % de logements sociaux (au minimum) que les communes soumises à la loi SRU doivent présenter d'ici 2025, et, d'une manière plus générale, « accélérer les procédures » pour multiplier les créations de nouveaux logements. Car le but du gouvernement, c'est aboutir à « un choc d'offres ». Pour l'heure, cependant, ses déclarations ont surtout choqué le monde du logement HLM, à l'heure où 2,6 millions de personnes sont encore en attente de ce type de logements.

En la matière, les difficultés - l'inflation, avec notamment la hausse des coûts de construction, la remontée des taux d'intérêt, les prix immobiliers élevés, en particulier dans les zones urbaines tendues, le manque justement de logements sociaux, le durcissement des normes environnementales... - ne sont pas nouvelles. Pour certains, comme l'ancien Premier ministre Edouard Philippe, elles constituent un risque de « bombe sociale à retardement ».

Face à cette conjoncture défavorable, plusieurs textes ont récemment été déposés au Parlement, avec l'espoir d'une amélioration de la situation. On a beaucoup entendu parler de la proposition de loi sur les déséquilibres du marché locatif ayant pour objectif de réduire drastiquement la niche fiscale surnommée « Airbnb ». Un projet de loi sur l'habitat dégradé a aussi été adopté en 1ère lecture. Sont également attendus dans les prochains mois l'examen d'une PPL pour accélérer la transformation de bureaux en logements, ainsi qu'une grande loi logement pour faciliter l'accès à la propriété.

Stéphanie Fontaine

EN ANNONÇANT UN CHOC D'OFFRE, LE GOUVERNEMENT PREND LA MESURE DU PROBLÈME !

Lionel CAUSSE

- ▶ Député Renaissance des Landes
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation nationale
- ▶ Président du Conseil national de l'habitat
- ▶ Membre de la mission d'information sur l'accès des Français à un logement digne et la réalisation d'un parcours résidentiel durable
- ▶ Vice-président du groupe d'études Pauvreté, précarité, non-recours aux droits et sans abri



Jeudi 8 février, le Premier ministre a positionné le logement comme la troisième "priorité" qui guiderait les 100 premiers jours de sa nomination. Alors que le secteur traverse une crise protéiforme, je me réjouis de cette prise de position, qui replace au cœur du débat la question du logement dans notre pays.

« Nous répondrons à cette crise du logement en créant un choc d'offre », a avancé le nouveau chef du Gouvernement, reprenant à son compte la promesse présidentielle de 2017. Dans la foulée, il a révélé que le Gouvernement avait retenu 22 "territoires engagés pour le Logement", desquels devraient sortir de terre 30 000 logements d'ici 3 ans. En outre, l'annonce de l'assouplissement du diagnostic de performance énergétique (DPE) devrait permettre à 140 000 logements de 40 mètres carrés d'échapper à la catégorie des "passoires thermiques", permettant à leurs propriétaires de continuer à les mettre en location après le 1er janvier 2025. En plus de libérer du logement disponible à la location, cet assouplissement nous permet d'entretenir notre dynamique de rénovation énergétique, un axe essentiel pour répondre à la crise.

Afin de prolonger la relance de l'offre, le Gouvernement doit aussi s'atteler à pousser la construction neuve, en berne dans notre pays. Alors qu'en 2023, les mises en chantier de logements ont chuté de 22 % par rapport à 2022 et que les permis de construire se sont effondrés de 24 %, des actions sont attendues avec impatience par les acteurs de la filière du bâtiment, qui n'ont eu de cesse de réclamer des mesures de soutien à la construction. En effet, c'est le logement neuf qui met de l'huile dans les rouages : c'est lui qui permet le mouvement de toute la chaîne.

Pour encadrer ce mouvement, il nous faut un État planificateur. Dans l'un des 5 rapports qu'il a remis au Gouvernement, le Conseil national de l'Habitat (CNH) préconise ainsi de fixer un objectif national annuel pour la production de logements, de définir les besoins par territoire (en profitant de l'outil Otelo, sur lequel nous pourrions nous appuyer pour créer un véritable "Data center"

national) et de mieux considérer les besoins des publics fragiles ou spécifiques. En effet, pour que la "bombe sociale" n'explode pas, il recommande de mettre l'accent sur les logements sociaux, le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre rappelant que 2,4 millions de ménages étaient en attente de ce type de location en 2022. Dans ce sens, j'appelle à une meilleure application de la loi SRU, à laquelle continue de se soustraire certains élus locaux alors qu'elle est un levier essentiel à la production de logements à destination des classes les moins aisées.

En outre, la question de l'accession à la propriété doit être pleinement intégrée à la réflexion. Dans son rapport sur le sujet, le CNH a relevé l'augmentation du nombre de ménages dont le projet s'est affaïssé depuis 2019, notant une perte de 230 000 unités en 2023 (-26 % en 4 ans). Pour que les ménages puissent bénéficier du choc de l'offre, il nous faut donc également un choc de la demande. La hausse des taux d'intérêts ces dernières années a alimenté un ralentissement de la production de crédits, laissant un trop grand nombre de nos concitoyens aux portes de la propriété. Cet enjeu a

été bien compris par le Premier ministre, qui a assuré qu'un travail avec les banques allait être mené pour faciliter l'accès au crédit. Ensuite, pour produire du logement abordable, j'appelle à la création d'un statut du bailleur privé : leur charge fiscale limitée leur permettrait de pratiquer des loyers profitables aux foyers modestes.

« La dignité humaine passe par l'accès et la décence du logement »

Cette tribune est également l'occasion pour moi de rappeler qu'un trop grand nombre de nos concitoyens sont éloignés de ces considérations et dorment chaque soir dans la rue. Après l'annonce des 120 millions d'euros fléchés vers l'hébergement d'urgence, il faut continuer à mener le combat pour que chacun puisse disposer d'un toit. La dignité humaine passe par l'accès et la décence du logement, j'en suis convaincu.

Dans les prochains mois, plusieurs réformes devraient voir le jour : elles seront autant d'occasions de remettre au cœur du débat le modèle du logement à la française, qu'il faut à la fois protéger et repenser. Au travail ! ●



CONSTRUIRE DES LOGEMENTS, C'EST PROTÉGER LES FRANÇAIS : MAINTENANT, DES RÉSULTATS !

François JOLIVET

- ▶ Député Horizons et App. de l'Indre
- ▶ Vice-président de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Rapporteur spécial sur le logement dans le cadre du PLF 2024
- ▶ Membre du groupe d'études Logement et écoconstruction
- ▶ Membre du Conseil de l'immobilier de l'État
- ▶ Membre de la mission d'information sur l'accès des Français à un logement digne et la réalisation d'un parcours résidentiel durable



construction a augmenté et donc les loyers... et comme les loyers devenaient trop chers on a permis au secteur libre de percevoir les APL... **En clair, l'Etat a diminué ses recettes et augmenté ses dépenses.**

Aujourd'hui, l'inflation est là. La guerre, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne conduit le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) à étrangler la demande en exigeant des apports énormes en fonds propres de l'accédant dictés par un taux d'effort de 30 % en plus des taux d'intérêt élevés. **Nous sommes en « Absurdistan » : les logements qui pourraient se construire ne peuvent plus s'acheter.**

Dès lors, l'effet est immédiat. Les promoteurs immobiliers ont tous des plans sociaux. Les entreprises de BTP vont entamer des réductions de personnels ces prochains mois. On oublie par ailleurs trop souvent qu'un logement construit représente près de deux emplois : 100 000 logements = la disparition de 200 000 emplois.

A cela s'ajoute, les baisses de ressources - non anticipées - de la TVA sur la production de logements neufs. 1 logement neuf = 40 000 euros de TVA en moyenne. 100 000 logements = - 4 milliards sur le budget de l'Etat. Par ricochet, les recettes des collectivités territoriales seront impactées car beaucoup d'entre elles dépendent d'un pourcentage de la TVA.

S'agissant des départements, la chute des transactions dans l'ancien a pour conséquence une réduction massive des droits de mutation à titre onéreux ce qui va accroître leur fragilité dans l'exercice de leurs missions de solidarité.

L'effondrement annoncé de l'ensemble de la filière immobilière est **une grenade dégoupillée à fragmentation sociale, économique et politique.** Son avènement sera 2026 pour les élections municipales et 2027 pour les présidentielles.

Le logement est la première sécurité des familles. Le ministre Roger Quilliot, référence en la matière, disait qu'« un beau logement permet à ses occupants de se libérer de leurs chaînes sociales et de se projeter dans l'avenir ». On recommence quand ? Le Parlement doit avoir toute sa place dans ce chantier d'intérêt national. ●

Dans un monde toujours plus risqué et anxiogène, avoir un logement pour se mettre à l'abri est plus que jamais une nécessité. Aujourd'hui 2,5 millions de personnes ont formulé une demande de logement social, cette situation est inédite et vient de loin... Les centres d'hébergement sont embolisés, les logements livrés et mis en chantier sont au plus bas depuis plusieurs décennies.

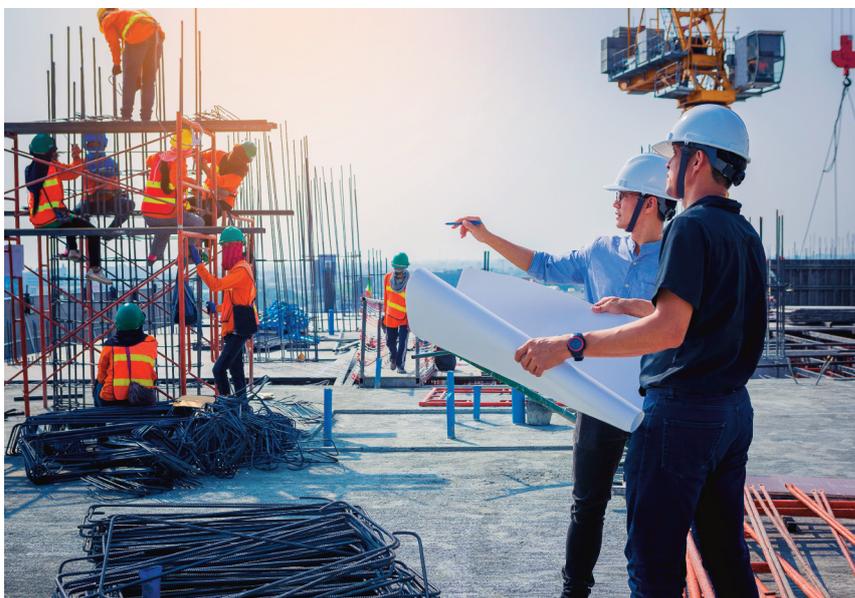
Triste constat : pour une fois partagé par tous les acteurs de la chaîne de l'immobilier : notaires, agents immobiliers, promoteurs, entreprises de BTP, salariés de ce secteur inquiets, bailleurs sociaux, fabricants de matériaux et bien sûr les demandeurs de logement, condamnés à subir.

« Nous sommes en « Absurdistan » : les logements qui pourraient se construire ne peuvent plus s'acheter. »

La crise vécue est certes inédite et inconnue mais était prévisible... Elle prend ses racines dans des injonctions paradoxales endogènes et exogènes qui s'affrontent.

Certains, devant les échecs des politiques du logement avaient promis le choc de l'offre, la volonté était d'accroître la production, cela n'a pas fonctionné. L'idée de choisir 22 territoires pour produire 30 000 logements est somme toute la triste preuve de l'échec des politiques conduites dans ce domaine. L'élu rural que je suis s'inquiète pour les autres territoires de France qui n'ont pas été retenus : sont-ils sur le podium des oubliés ?

Notre pays ne construit plus car les modèles économiques de la production de logements sont aussi à bout de souffle. La recette était la suivante : pour intéresser les investisseurs privés à devenir propriétaires bailleurs, notre pays a inventé les avantages fiscaux... partout où cela s'est fait le prix de revient des opérations de



L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
 - Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2024/2025** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution janvier 2024

M. Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

ET SI L'ON VISAIT AUSSI ET SURTOUT UN CHOC DE LA DEMANDE ?

Cyril PELLEVAT

- ▶ Sénateur Ratt. LR de la Haute-Savoie
- ▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires européennes
- ▶ Co-auteur d'une proposition de loi visant à atténuer la crise du logement par une modification rationalisant la méthode de calcul du diagnostic de performance énergétique



puisque, avec l'augmentation des taux, l'inflation et la hausse spectaculaire des prix de l'immobilier depuis une vingtaine d'années, les ménages n'ont plus un budget suffisant pour se loger correctement, que ce soit à l'achat ou à la location.

Ainsi, si la proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue, déposée par Annaïg Le Meur et Inaki Echaniz, fait des propositions très intéressantes et attendues de longue date, telles que la création de zones dédiées au logement permanent dans les PLU ou l'extension du champ du régime de changement d'usage, vouloir revoir la fiscalité des meublés de tourisme me semble être une erreur. En effet, il est proposé d'aligner les abattements fiscaux pour les meublés sur ceux pour les locations nues, dans l'optique de voir ces meublés remis en location ou en vente pour de la résidence principale. Or, si certaines communes pourront bénéficier d'une remise sur le marché, dans la plupart des cas, cela ne permettra pas une baisse des prix qui ferait augmenter la demande et certaines communes, comme les stations de ski, ne verront quasi aucun transfert vers de la résidence principale et seront de surcroît pénalisées économiquement par la baisse du nombre de logements touristiques.

Depuis 2017, la majorité ne cesse de dire qu'elle veut créer un « choc de l'offre » en matière de logement, pour faire face à la crise immobilière qui s'est installée en France ces 20 dernières années. Un voeu qui sonne creux lorsque l'on s'intéresse aux chiffres de la construction, moins 22 % entre 2022 et 2023 et 72 000 unités de moins que la moyenne historique.

« vouloir revoir la fiscalité des meublés de tourisme me semble être une erreur. »

De même, si l'on regarde de plus près les décisions prises ces dernières années par le Gouvernement, il s'avère qu'elles ont été catastrophiques pour le marché immobilier : un « zéro artificialisation nette » qui ne prend pas en considération la nécessité de construire de nouveaux logements et qui fait augmenter le prix du foncier, augmentation de la TVA sur la construction de logements sociaux, réduction du champ de MaPrimeRénov', sape du prêt à taux zéro et du dispositif Pinel, fin des aides aux maires bâtisseurs et des APL accession, interdiction de louer des logements sur la base d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) mal ficelé qui pénalise les petites surfaces et les logements chauffés à l'électricité face à ceux chauffés au gaz ou au fioul... La liste est longue malgré les nombreuses alertes émises par les parlementaires. J'ai par exemple alerté avec ma collègue Sylviane Noël concernant l'inadaptation du DPE et, faute d'écoute de la part du Gouvernement, nous avons récemment déposé une proposition de loi pour revoir sa méthode de calcul.

Le choc d'offre souhaité par l'exécutif sera en outre insuffisant à lui seul : il ne faut pas oublier qu'un marché est équilibré lorsque l'offre et la demande se rencontrent. Or, la demande n'est pas au rendez-vous

Je serai donc plutôt d'avis de laisser la main aux maires sur la fiscalité des meublés de tourisme, afin que ceux qui pourraient bénéficier d'une hausse de la fiscalité sur les meublés puissent la mettre en place, tandis que les communes qui veulent favoriser le développement du tourisme dans leurs communes pourront la baisser. En parallèle, il faudra donner aux maires des outils pour faire augmenter la demande en logement : développer le bail réel solidaire, qui est un excellent outil pour l'accession à la propriété, tout en adaptant les plafonds de revenus en fonction du niveau de vie de chaque territoire, assouplir les conditions d'accès au crédit qui sont actuellement trop drastiques, facilitation de la procédure d'encadrement des loyers... En complémentarité avec des mesures visant à augmenter l'offre, nous pourrions alors espérer une contraction de la crise du logement. ●



L'OBJECTIF DE NOTRE MISSION D'INFORMATION : ABOUTIR À DES PROPOSITIONS TRANSPARTISANES

Stéphane PEU

- ▶ Député GDR-Nupes de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du groupe d'études Logement et écoconstruction
- ▶ Membre du conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre
- ▶ Président de la mission d'information sur l'accès des Français à un logement digne



mobilisation forte du gouvernement avec un objectif clair celui de renouer avec notre histoire singulière sur le sujet mêlant initiative privée et logement public. Mais pour l'heure, les actes sont faibles et manquent cruellement d'ambition et de moyens.

« alors que l'objectif devrait être de construire 200 000 logements HLM par an, nous en sommes à 80 000. »

La mission d'information parlementaire que je préside actuellement s'est donc donnée pour objectif de dégager des consensus afin de bâtir des propositions transpartisanes sur toutes les composantes du logement (privé, public, locatif, accession à la propriété, aide à la personne, aide à la pierre...) et agir sur le parcours résidentiel durable.

Après une année d'auditions, nous arrivons bientôt au terme de notre mission. Nous devrions d'ici le printemps rendre public notre rapport. Sans dévoiler les propositions qui y figureront, elles s'attacheront à **mobiliser le parc existant, à développer une offre de logements abordables et à favoriser la primo accession.** ●

Notre pays traverse une crise du logement inédite, la plus importante depuis l'après-guerre et 70 ans après l'appel de l'Abbé Pierre : un million de personnes sont privées de logement, plus de 4 millions sont mal logées, plus de 12 millions sont en situation de fragilité et doivent, pour beaucoup d'entre elles, arbitrer entre se chauffer et payer le

loyer, 2000 enfants dorment à la rue chaque soir, et 2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement HLM.

Depuis des mois, les acteurs du logement (fédérations du bâtiment, promoteurs immobiliers, organismes HLM, associations, élus locaux, ...) tirent la sonnette d'alarme. Et après avoir longtemps alerté sur le risque d'une bombe sociale à retardement, nombreux disent désormais qu'elle a explosé.

Le premier facteur de cette crise profonde - source d'une immense souffrance sociale - est le manque criant de construction de logements. Le choc d'offre promis en son temps par le Président de la République n'a toujours pas eu lieu. En 2023, nous comptons seulement 280 000 mises en chantier tous types de logements confondus, soit à peine au-dessus du point bas historique de 1992-1993. Et alors que l'objectif devrait être de construire 200 000 logements HLM par an, nous en sommes à 80 000.

Un autre facteur de cette crise est la raréfaction de l'offre de logement dans le parc locatif privé. Elle est en particulier due à la mode des locations de meublés de tourisme. Leur nombre a quasiment triplé depuis 2016 pour s'établir à plus de 800 000, avec pour corollaire un renchérissement des coûts du foncier, et pour conséquence l'éviction des résidents permanents. Il a fallu des années de combats pour obtenir une première loi et des décrets d'applications afin de limiter le nombre de jours de locations, gageons que la dernière et très récente initiative parlementaire aboutira plus vite.

Cette extrême tension à laquelle s'ajoute un contexte économique particulièrement défavorable (inflation, durcissement des conditions de crédit, hausse des taux d'intérêts, flambée des prix de l'énergie...) nécessite une



LE LOGEMENT, UN SECTEUR SOUS-ESTIMÉ POURTANT INDISPENSABLE À NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Iñaki ECHANIZ

- ▶ Député Socialistes et App. des Pyrénées-Atlantiques
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre de la délégation aux Outre-mer
- ▶ Vice-président du groupe d'études Logement et écoconstruction
- ▶ Membre de la mission d'information sur l'accès des Français à un logement digne et la réalisation d'un parcours résidentiel durable
- ▶ Co-rapporteur de la proposition de loi pour limiter la niche fiscale des meublés touristiques



Le logement est également central dans notre politique économique puisqu'il est indissociable de l'employabilité, et 20 % des PME rencontrent des difficultés de recrutement liées au logement. La crise constitue donc un obstacle à la santé économique de notre pays et menace, par la même, 300 000 professionnels de l'immobilier d'ici 2025.

Le secteur est aussi étroitement lié à nos finances publiques puisque sa bonne santé est particulièrement lucrative pour l'État et les collectivités. En 2021, les prélèvements sur l'immobilier ont dépassé les 90 milliards d'euros.

En parallèle, le logement occupe une place importante pour répondre aux enjeux écologiques. Avec plus de 4 millions de passoires thermiques, la qualité énergétique des bâtiments est essentielle pour abaisser notre consommation d'énergie et réduire notre dépendance à d'autres pays.

Par ailleurs, le logement est un véritable facteur de cohésion sociale. La ségrégation résidentielle renforce les inégalités et sépare les habitants, elle est un frein pour notre pays. La mixité sociale du parc

doit être encouragée et la loi SRU ne doit pas être atténuée.

Plus largement, le logement doit aussi être apprécié comme une composante essentielle de la vitalité locale. La capacité d'une commune à loger ses

habitants permanents est un élément clé de développement. A contrario, dans les zones les plus touristiques, l'omniprésence de résidences secondaires et des Airbnb uniformise les quartiers, éloigne les habitants des emplois, encombre les voies de mobilité. Pour ces raisons, nous devons encourager nos maires à bâtir tout en leur fournissant des outils pour réguler le nombre de locations touristiques. Il faudra poursuivre le travail, que j'ai initié avec ma collègue Annaïg Le Meur, à l'Assemblée pour supprimer la niche fiscale « airbnb » et donner des moyens de limitation aux communes (zonage réservé aux résidences principales, quotas de meublés de tourisme...).

Aussi, il est indispensable de proposer des outils pour encourager la confiance entre bailleurs et locataires afin de remobiliser les logements ou encourager l'investissement locatif. La garantie universelle des loyers pourrait être l'un de ces outils.

S'il fallait aller plus loin, le mal logement va également à l'encontre de nos politiques de santé, d'éducation ou d'accompagnement des familles puisque vivre dans un logement aux températures extrêmes, à forte humidité, surpeuplé ou au bruit incessant n'est pas sans conséquence sur la santé physique et mentale, les résultats scolaires ou l'équilibre familial.

Face à la bombe sociale générée par la crise du secteur et aux multiples défis qui attendent notre pays, l'inintéressant coupable de l'exécutif pour le logement doit prendre fin. D'autant que cette inertie est un obstacle à leurs propres ambitions de plein emploi, de transition écologique ou d'amélioration du pouvoir d'achat des Français. ●

Le logement est au cœur de la réussite de nombre de nos politiques publiques. Pourtant, le Gouvernement se désengage face aux besoins du secteur, pire, ce dernier a souvent été une variable d'ajustement comptable qui l'a affaibli.

Revenons sur son rôle sous-estimé, pour comprendre pourquoi le logement est non seulement un bien de première nécessité mais aussi un élément structurant pour répondre aux grands enjeux de notre pays.



Le logement est d'abord au centre des politiques de lutte contre la pauvreté puisqu'il est l'un des premiers facteurs d'insertion sociale et économique. Alors que le prix de l'immobilier a bondi de 160 % depuis les années 2000 contre 29 % pour les salaires, il faut rendre le logement plus abordable (relance du secteur HLM, encadrement des prix, aide à l'accession à la propriété alors que les inégalités se creusent...).

POUR LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DE LA DÉCENCE DES LOGEMENTS ET L'ACCÉLÉRATION ET LA SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ

Guillaume VUILLETET

- ▶ Député Renaissance du Val-d'Oise
- ▶ Membre de la Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée



Le parlement examine en ce moment un projet de loi visant à mieux accompagner le redressement des copropriétés dégradées et à soutenir la lutte contre la logement indigne et les marchands de sommeil.

Quels points communs entre ces différents sujets et la crise du logement que nous connaissons aujourd'hui ?

Le premier est sans doute que la crise du pouvoir d'achat est aussi la crise du logement dans la mesure où les ménages ne peuvent plus emprunter ni louer. C'est aussi la crise des copropriétés dégradées parce que les copropriétaires n'arrivent plus à financer les travaux nécessaires au maintien dans un état correct du bâti de leur patrimoine, ce qui peut aboutir à une dégradation tellement importante de leur patrimoine qu'il n'y a parfois pas d'autres solution que de démolir.

Ces liens sont ainsi directs. Ceux avec la lutte contre les marchands de sommeil sont plus subtils. Ces voyous de l'habitat ont objectivement intérêt à la dégradation d'immeubles dont ils ne veulent pas financer l'entretien. Cela fait partir les copropriétaires de bonne foi et de « loger » des familles tellement précaires qu'elles acceptent un toit à tout prix dans tous les sens du terme.

En 2019, j'ai présenté un rapport au Premier ministre pour opérer une simplification administrative de la lutte contre l'habitat insalubre. Cela venait dans la suite de la loi ELAN où j'avais obtenu, avec mon collègue Stéphane Peu, de simplifier la confiscation des biens des marchands de sommeil.

Le projet de loi qui est examiné, pour la partie sur laquelle j'ai l'honneur d'être rapporteur, vient compléter la boîte à outils, en plus surtout de changer la temporalité de l'accompagnement. L'idée est simple, il faut agir avant que les situations, les désordres deviennent irrémédiables. A cela s'ajoutent des mesures pour améliorer le fonctionnement des syndicats et faciliter le financement des travaux.

Tout cela sera utile mais j'espère profondément qu'il s'agit d'une étape vers une ambition plus large qui doit permettre de sécuriser autant les locataires que les propriétaires.

Dans un précédent texte de Loi, j'ai fait l'analogie avec le contrôle technique des véhicules. Cela a provoqué une forme d'incompréhension. Il ne s'agit en fait que de garantir le respect des normes de décences prévues par la loi et qui font d'ores et déjà l'objet de diagnostics qui existent.

L'objectif est que tous les logements loués soient des logements décents, que les propriétaires de bonne foi puissent le garantir simplement, et puisse s'en prévaloir vis-à-vis des locataires procéduriers et mauvais payeurs, et que les locataires puissent entrer dans leur logement avec la certitude d'une qualité de vie satisfaisante. Cela doit aussi permettre d'informer les propriétaires des aides, parfois complexes, auxquelles ils ont droit.

Parce qu'il faut aussi avoir le courage d'appeler les choses pour ce qu'elles sont : quand un local ne satisfait pas aux normes de décence, il ne faut pas appeler cela un logement. Au « mieux », appelons cela un taudis.

Les seules personnes qui seront gênées par cette proposition, ce sont les propriétaires malhonnêtes. Ils savent très bien que le

logement qu'ils louent met en péril la santé et la sécurité de leur(s) locataire(s).

Le Projet de loi sur les copropriétés dégradées comporte bien d'autres dispositions, rapportées par mon collègue Lionel Royer Perrault, qui vise à simplifier le fonctionnement des copropriétés en elles-mêmes et le financement des travaux.

C'est une « boîte à outils » que nous sommes en train de bâtir. Sur un sujet aussi complexe, cela sert l'intérêt de tous. ●

« Les seules personnes qui seront gênées par cette proposition, ce sont les propriétaires malhonnêtes. »



LA VÉRITABLE CLEF DANS LA FACILITATION DE LA TRANSFORMATION DE BUREAUX EN LOGEMENTS, CE SONT LES MAIRES !

Romain DAUBIÉ

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) de l'Ain
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe d'études Logement et écoconstruction
- ▶ Auteur d'une proposition de loi visant à faciliter la transformation des bureaux en logements



reconnaissent : sans l'accord et la volonté des maires, les projets ne peuvent aboutir. Ce rôle central donné aux maires, c'est tout le sens de la proposition de loi dont je suis l'auteur au sein de l'Assemblée nationale. Leur donner les moyens d'accompagner ces projets est essentiel. Aujourd'hui, les maires ont plus intérêt à favoriser les opérations de démolition-reconstruction pour toucher la taxe d'aménagement, que d'accepter des transformations. Je souhaite que les maires aient la possibilité de soumettre les opérations de transformation de bureaux en logements à la taxe d'aménagement. C'est un moyen essentiel qui leur permettra de développer les services publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants.

Par ailleurs, la transformation des bureaux en logements doit s'accompagner d'une réflexion plus large sur l'aménagement du territoire et la qualité de vie des citoyens. En effet, en produisant du logement, il faut également veiller à fournir des services publics de proximité de qualité : écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, transports en commun...

Enfin, il est crucial de rappeler que la transformation des bureaux en logements s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. En réutilisant des bâtiments déjà existants, nous limitons l'artificialisation des sols et réduisons notre empreinte écologique. De plus, cette démarche contribue à lutter contre l'étalement urbain en favorisant la densification des espaces urbains déjà construits, tout en préservant notre patrimoine architectural et en dynamisant nos centres-villes.

La transformation des bureaux en logements représente une opportunité majeure pour nos villes, et participera au choc d'offre de logements nécessaire à la fin de la crise actuelle du logement. Elle doit s'accompagner de moyens suffisants, avec le souci de préserver la qualité de vie des habitants et de garantir des services publics de proximité. Les maires ont un rôle central à jouer dans cette transition, et nous devons leur donner les outils pour assurer cette responsabilité. ●

Dans un contexte où la crise du logement sévit dans de nombreuses régions de France, la transformation des bureaux en logements apparaît comme l'une des solutions à la fois pertinente et nécessaire. Cette démarche répond à un triple impératif : celui de valoriser des espaces sous-utilisés, celui de répondre à la demande croissante en logements et celui de limiter l'empreinte carbone du secteur de la construction. Je suis convaincu que cette transition doit être encouragée et facilitée, notamment par le biais du rôle central dévolu aux maires, et ce, dans le souci de garantir des logements de qualité et des services publics adaptés à leurs habitants.

Nos villes regorgent de bureaux vacants. Le développement du télétravail et des bureaux flexibles depuis la crise de la covid-19 a profondément changé l'usage classique des bureaux. 4,5 millions de mètres carrés de bureaux étaient inoccupés en 2023 : c'est le double d'il y a cinq ans. Face à cette réalité, il est temps de saisir cette opportunité.

La reconversion de ces espaces en logements offre une alternative judicieuse, permettant de revitaliser des quartiers en perte de dynamisme et de répondre à la demande croissante de logements, particulièrement pressante dans les zones urbaines denses.

Cependant, cette transformation ne peut se faire sans une implication forte des autorités locales, et en premier lieu des maires. Ces derniers sont les mieux placés pour connaître les besoins spécifiques de leur commune et pour piloter des projets de reconversion urbaine cohérents et inclusifs. Ils jouent un rôle pivot dans l'identification des sites à reconverter, la définition des orientations urbanistiques, et l'implication des acteurs locaux.

Mais surtout, ils doivent y être accompagnés et incités. Les fédérations de propriétaires le



DÉCENTRALISONS POUR ENRAYER LA CRISE DU LOGEMENT !

David VALENCE

- ▶ Député App. Renaissance des Vosges
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- ▶ Membre du groupe d'études Logement et écoconstruction
- ▶ Rapport d'information sur la Décentralisation de la politique du logement



Depuis plusieurs décennies, la question du logement en France est un défi majeur, tant sur le plan économique que social. Le logement est le premier poste de dépenses des ménages (26,7 % en 2022) loin devant l'alimentation (17,3 %) et les transports (13,8 %). Le logement mobilise également d'importants crédits publics. La France est le pays de l'Union européenne qui subventionne le plus le logement. En 2022, nous avons dépensé 31,9 Md€ pour le logement, soit 22,1 Md€ de prestations sociales et 9,8 Md€ d'aides à la pierre.

Or, malgré les efforts déployés par l'Etat et les collectivités locales, les résultats demeurent modestes, voire décevants. En 2024, le constat est alarmant : la crise du logement s'aggrave, avec une offre de logements en chute libre, une précarité grandissante et des besoins évolutifs. De plus, nous avons un mur d'investissement pour soutenir la production de logements durables et rénover massivement le parc existant.

Face à cette réalité, il est donc temps de repenser fondamentalement notre approche. C'est dans cette optique que je plaide pour un nouveau souffle de la décentralisation, notamment en matière de logement.

La première pierre de cette réforme consiste à donner davantage de responsabilités aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les intercommunalités peuvent déjà intervenir dans la fixation des documents d'urbanisme (PLUI) et des programmes locaux de l'habitat (PLH) si les communes leur en ont confié la compétence. L'échelon intercommunal est bien souvent le plus pertinent pour analyser les besoins spécifiques du territoire et mettre en place une stratégie à l'échelle du bassin de vie. Or, aujourd'hui, beaucoup de normes sont décidées par décret. Il faut rapprocher la décision du

terrain. L'expérimentation du « Pinel breton » a montré qu'il pouvait être judicieux de permettre à des communes en tension modérée de bénéficier de dispositifs de défiscalisation. Les deux principaux types de zonage de la politique du logement « figent » la répartition géographique des aides à l'accès au logement (aides personnelles au logement, notamment) et à l'investissement locatif (Loc'avantages, prêts à taux zéro, etc.). En confiant aux élus locaux le soin de moduler ces zonages en fonction des mutations économiques et sociales de leur territoire, nous adapterons mieux les besoins en matière de logement.

La deuxième pierre de cette réforme consiste à donner des ressources financières adéquates au bloc communal. Face à la crise du logement, il faut davantage encourager la délivrance de permis de construire et afficher un soutien clair aux « maires bâtisseurs ». Pour ce faire, des mécanismes de financement innovants doivent être mis en place.

Enfin, la troisième pierre de cette réforme consiste à accélérer la rénovation du parc de logements. Sur le parc de 38 millions, seuls 624 000 logements ont été rénovés en 2023. L'effort demeure considérable. Or, les collectivités locales, en tant qu'acteurs de proximité, sont les mieux placées pour gérer les dispositifs de soutien à l'amélioration de l'habitat. Il n'est pas raisonnable de penser le logement de la même façon dans des départements comme la Haute-Garonne ou le Var, où moins de 10 % des logements ont un diagnostic de performance énergétique (DPE) F ou G, et dans d'autres, tels que la Creuse ou le Cantal, où cette

proportion est supérieure à 40 %. Là encore, la notion de territorialisation des aides prend tout son sens. Il est temps de confier aux EPCI la responsabilité de la répartition des crédits MaPrimeRénov sur leur territoire.

« Face à la crise du logement, il faut davantage encourager la délivrance de permis de construire »

La décentralisation de la politique du logement n'est pas un objectif en soi. C'est une révolution dans notre manière de penser comme nous l'avons fait pour le train. Il n'y a jamais eu autant de trains express régionaux qui circulent en France et c'est grâce à la régionalisation de cette compétence que nous avons relevé ce défi. Faisons de même pour le logement. Ce sera bon pour la planète et pour le pouvoir d'achat. ●



PRODUIRE, PRODUIRE, PRODUIRE : LA FIERTÉ D'ÊTRE UTILE À LA FRANCE

Olivier SALLERON

► Président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)



Nous y sommes. La crise généralisée du logement s'est installée. Contrairement à de nombreux propos que l'on entend ici ou là, on ne construit pas des logements pour faire plaisir au secteur du bâtiment. On construit pour répondre à des besoins.

Souvent vus comme des bétonneurs ou des professionnels de l'ancien monde, les acteurs du secteur ont pourtant une mission d'utilité publique qu'il est important de rappeler. Le bâtiment constitue en effet un socle fondamental, clé du pilier « se loger » de la stratégie nationale bas carbone.

Le logement n'est pas un bien comme un autre et cette assertion a longtemps justifié le soutien public tant via les aides à la personne (type APL) que les aides à la pierre (type prêt à taux zéro pour les ménages ou financement de la construction et de la réhabilitation pour les bailleurs HLM). Lorsque la capacité d'investissement des acteurs particuliers ou professionnels se trouve grevée pour des raisons conjoncturelles (inflation, augmentation des taux d'intérêt, hausse des prix des matériaux...), le maintien d'un soutien financier à la hauteur des besoins s'avère essentiel pour offrir des logements abordables et éviter une crise sociale.

Force est de constater que cette conviction est aujourd'hui largement remise en cause par certains décideurs, considérant que le marché doit faire son œuvre et qu'en laissant la crise s'installer, la régulation va se faire d'elle-même.

La réalité nous montre le contraire, notamment parce que le prix d'un bien dépend de sa localisation. Si l'on prend l'exemple d'un ménage composé d'un couple et d'un enfant, qui dispose du niveau de vie médian, il pourra acquérir environ 110 m² à Saint-Etienne, 40 m² à Nantes et 20 m² à Paris. Les raccourcis macro-économiques faisant du logement un grand tout national sans distinction conduisent à des contre-vérités. Il en est de même pour l'approche en matière de vacance, un phénomène largement multifactoriel et pas uniformément réparti au sein du parc de logements. La dernière étude du ministère, datée de décembre 2023, montre que la vacance atteint, par exemple, près de 16 % parmi les logements des petits immeubles anciens situés dans les communes rurales, contre seulement 0,7 % pour

les maisons contemporaines à grand terrain dans les communes de banlieue.

La politique du logement se construit sur le long terme. Les procédures opérationnelles, qu'il s'agisse de construction neuve ou de rénovation, comme les montages financiers s'inscrivent dans des dynamiques souvent supérieures à un quinquennat. Si l'on casse l'outil de production aujourd'hui, il faudra du temps et de l'argent pour qu'il se remette.

Par ailleurs, la crise du logement ne trouvera pas son salut dans une décentralisation accrue et limitée aux enjeux institutionnels, sans moyens financiers et humains donnés aux collectivités locales. La France a besoin d'une politique du logement capable de garantir la cohésion nationale. C'est avec cette conviction que la FFB s'est toujours impliquée dans les débats.

Pour le bâtiment, la transformation écologique est devenue l'ambition fondamentale. Premier secteur en matière de consommation d'énergie, le bâtiment cherche également à décarboner ses processus et à protéger les ressources durant toutes les phases du chantier, de la construction à la maintenance.

La FFB est profondément attachée à la planète comme au débat démocratique, moins aux attaques dogmatiques. Elle poursuivra son action pour faire du logement une grande cause nationale afin que logement rime avec emploi et qualité de vie sur tous les territoires, ruraux et urbains, métropolitains et ultramarins. ●



L'ENVIE D'Y CROIRE APRÈS LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Jean-Christophe REPON

► Président de la CAPEB



Les propos tenus par le Premier ministre à l'occasion de son discours de politique générale nous donnent envie d'y croire : la volonté exprimée de vouloir déverrouiller le secteur du logement, son choix pour répondre à la crise que connaît le secteur de simplifier massivement les normes en commençant par la révision des DPE, et la simplification de l'accès à MaPrimeRénov'...

C'est tout le sens du combat que mène la CAPEB depuis maintenant plusieurs mois et pour lequel nous attendons avec grande impatience des arbitrages en faveur d'une politique du logement efficace.

L'artisanat du bâtiment connaît un recul d'activité sur l'ensemble de l'année 2023 (-0,6 % en volume). Ce résultat s'explique par la chute de la construction neuve (-4,5 % au quatrième trimestre 2023) mais aussi par la timide et anormale croissance enregistrée par les travaux de performance énergétique (+1,5 % seulement), qui ne permettent pas de tirer l'activité du secteur de la rénovation vers le haut alors que c'est un marché sur lequel les entreprises artisanales du bâtiment sont leaders et que les besoins sont immenses.

S'agissant de la construction neuve, la CAPEB est convaincue qu'il faut réinventer le modèle de la promotion immobilière notamment en rompant définitivement avec les dispositifs du passé.

Dans cette période où la construction neuve est en retrait, le marché de la rénovation doit constituer une priorité absolue. Il s'agit là d'une composante essentielle pour relancer l'activité des entreprises, répondre aux attentes des Français en matière de confort de vie et donner à la France les moyens d'être à la hauteur de son ambition environnementale.

Seule une révision de la réforme de MaPrimeRénov' entrée en vigueur au 1er janvier 2024 permettra d'atteindre ces objectifs. En l'état, cette réforme contribue à exclure trop de ménages susceptibles d'engager des travaux par

défaut d'aides ou par manque de financement d'un reste à charge trop lourd, ou du fait de l'absence de TPE compétentes susceptibles de réaliser ces travaux.

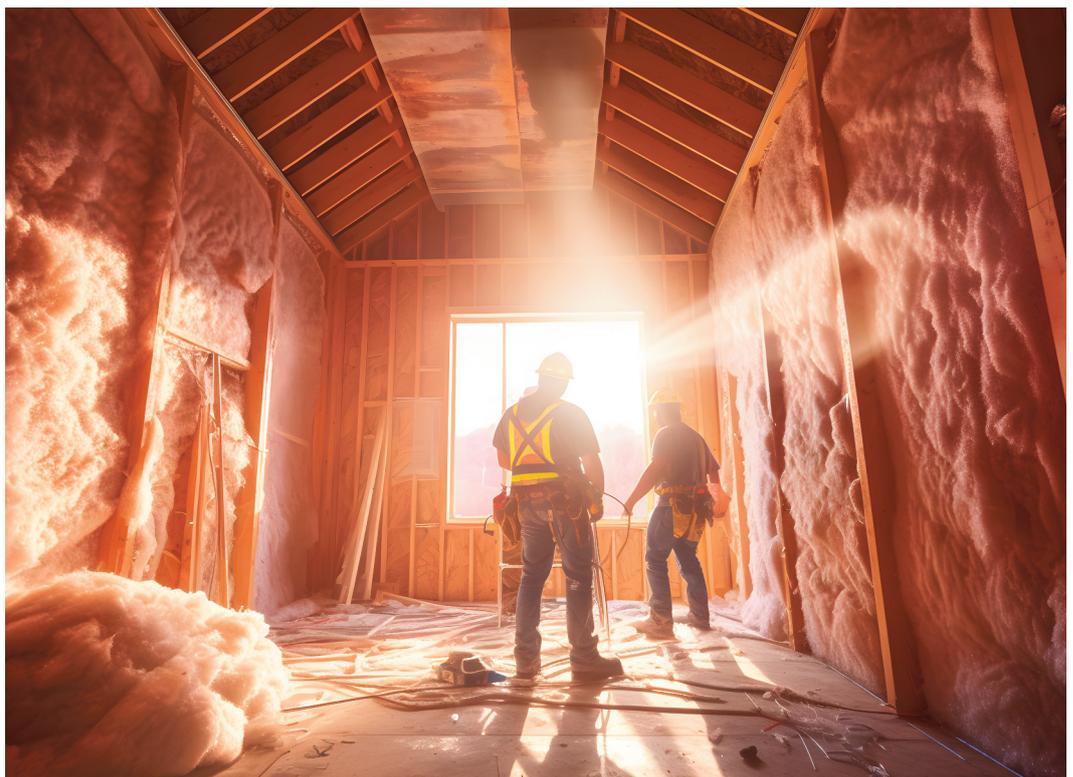
Or, les objectifs environnementaux fixés ne seront atteints que par la multiplication des petits chantiers, réalisés par des TPE.

Dans le cadre de notre Appel de la dernière chance, lancé en décembre dernier pour alerter sur les conséquences néfastes qu'engendrerait cette réforme si elle était appliquée telle qu'elle était envisagée, nous avons fortement plaidé en faveur d'un meilleur fonctionnement du dispositif afin de le rendre moins exclusif et plus efficace. Car oui, il est encore temps de corriger le tir.

Notre appel commence à porter ses fruits. Les ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian sont désormais convaincus du bienfondé de l'absolue nécessité d'apporter des assouplissements aux modalités actuelles d'engagement des travaux de rénovation énergétique et de s'appuyer sur les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment. Ils sont prêts à prendre les arbitrages qui s'imposent et qui devraient aller dans le sens des propositions que la CAPEB porte et qui ont fait l'objet d'un long rendez-vous de travail avec les

« Dans cette période où la construction neuve est en retrait, le marché de la rénovation doit constituer une priorité absolue. »

deux ministres précités le 15 février dernier. Les arbitrages finaux seront donnés en ce début mars. Ils seront déterminants pour relancer la dynamique indispensable des rénovations énergétiques et sortir par le haut de la crise que connaît le logement actuellement. ●



SOUFFLER SUR LES BRAISES OU LES ÉTEINDRE ?

Kosta KASTRINDIS

► Directeur des Prêts de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts



L'incendie approche. Fort d'un modèle productif résilient qui a longtemps préservé notre pays d'une crise du logement grave, le secteur immobilier français est aujourd'hui confronté à un double péril menaçant l'offre comme la demande.

Derrière le rideau de fumée, deux déterminants principaux expliquent la situation : d'une part la fin soudaine du long cycle économique de baisse des taux qui a façonné les modèles économiques depuis près de 40 ans, et d'autre part l'ultimatum non négociable que connaissent aujourd'hui tous les grands secteurs économiques : celui de la décarbonation. A la Banque des Territoires, nous sommes persuadés que la transformation écologique doit impérativement se conjuguer avec la préservation de la cohésion sociale et territoriale. C'est là toute sa difficulté.

Alors que l'artificialisation des sols ne pouvait se poursuivre indéfiniment et que la transformation écologique du parc de logements méritait d'être érigée en priorité pour combler à marche forcée le retard pris face au changement climatique, l'évolution brutale de la conjoncture de taux a fini de balayer les certitudes des investisseurs publics comme privés.

Face à ces transformations radicales, notre responsabilité est de garder le cap : ce changement de paradigme exigera du temps et du volontarisme. Oui, recyclage urbain et densification sont les nouveaux horizons des architectes et des maîtres d'ouvrage. Oui, la rénovation finira par constituer le principal débouché des entreprises du BTP. Mais la transition sera progressive et devra s'appuyer sur les fondamentaux qui nous ont protégé du feu durant des décennies.

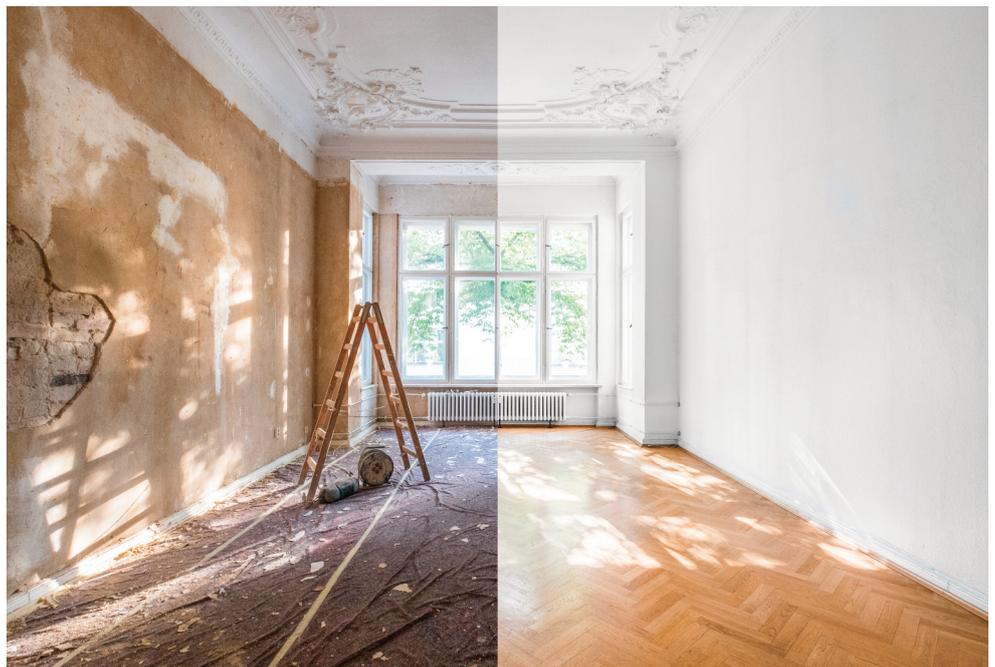
À court terme, trois leviers de sortie de crise s'imposent. Résolvabiliser les ménages : l'enjeu est de tenir compte du fait que le foncier n'est plus infini, par exemple en soutenant les dispositifs de dissociation en plein essor, et en incitant les banques à mieux tenir compte de la valeur du sous-jacent dans leur politique de crédit immobilier. Remobiliser les investisseurs privés : notre appareil productif repose sur un mix

d'intervention du public et du privé, à travers des modes d'intervention plus imbriqués qu'on le croit, et dont les modèles économiques doivent progressivement intégrer le coût de la transformation. Rendre au monde HLM sa capacité à jouer ce rôle contracyclique qui nous a si souvent tiré des conjonctures difficiles. Face au mur des investissements nécessaires pour mener de front la rénovation du parc et apporter une réponse aux 2,6 millions de demandeurs en attente d'un logement social, ce sont probablement les bailleurs sociaux qui ont le mieux vu venir la crise actuelle. Le mouvement HLM est d'ailleurs le principal fer de lance de la sortie de crise et l'ensemble de ses parties-prenantes, au premier rang

« A la Banque des Territoires, nous sommes persuadés que la transformation écologique doit impérativement se conjuguer avec la préservation de la cohésion sociale et territoriale.

desquelles les collectivités locales, doivent soutenir une politique d'investissement ambitieuse loin du piège de l'attentisme. En tant qu'investisseur et financeur de long terme, nous savons qu'assumer une part de risque accrue implique de la confiance : confiance dans les fondamentaux du système et confiance en l'avenir.

Reprendre confiance, c'est justement ce à quoi aspirent les acteurs de notre chaîne de valeur. La boîte à outil de la transition se constitue sous nos yeux (portage foncier de long terme, économie des usages, modes de propriété alternatifs, fiscalité de la transformation, meilleure répartition des recettes, planification concertée des programmes de rénovation et de décarbonation portée par la commande publique, diversification cohérente et maîtrisée des interventions de chacun), à nous de nous en saisir en facilitant les initiatives locales et en assumant des dispositifs de réassurance ou de soutien transitoires. L'union sacrée est possible : elle sera plus que nécessaire pour chasser durablement les flammes ! ●



LOGEMENT : LE « CHOC DE L'OFFRE » OU LE RETOUR DE LA PENSÉE MAGIQUE

Jean-Claude DRIANT

- Professeur émérite à l'Ecole d'urbanisme de Paris (Université Paris Est Créteil)
- Chercheur au Lab'Urba



Alors que le secteur du logement traverse sa pire crise depuis trente ans, le Gouvernement réactive en ce début 2024 la vieille idée de « choc de l'offre » censé régler rapidement l'ensemble des problèmes. Un peu de recul et de connaissance du domaine conduit à modérer cet optimisme.

Sans remonter trop loin dans le temps, observons qu'en matière de logement, le concept de « choc de l'offre » a été mobilisé par les gouvernements successifs sous Nicolas Sarkozy (en 2008, puis en 2012), puis déjà par Emmanuel Macron en 2017-2018 pour justifier l'essentiel de la loi Elan¹ dont le slogan était « construire plus, mieux et moins cher ». A chaque fois deux arguments complémentaires viennent à l'appui des discours : il faut d'abord simplifier et déréglementer pour « libérer l'offre »² et relancer ainsi la construction ; puis la reprise du secteur et l'apport massif de nombreux logements neufs génèreront mécaniquement une baisse des prix et donc une détente du marché. Or, l'histoire récente n'apporte aucune confirmation, ni de l'un, ni de l'autre.

L'impact de l'accumulation de mesures de simplification réglementaire sur l'activité de la construction semble en effet bien limité si elle n'est pas accompagnée d'un véritable soutien financier. On peine en effet à mesurer l'efficacité des assouplissements successifs promus loi après loi, du droit de l'urbanisme, des

limitations des recours contre les permis de construire, de la décote des terrains de l'Etat ou du recul sur les normes d'adaptation au handicap. Si elles ont pu faciliter à la marge l'activité des acteurs de la construction, ces mesures n'ont en fait rien de contracyclique dans un contexte de crise, contrairement à ce qu'a pu produire l'injection massive d'argent public dans le secteur lors de la crise financière de 2008³, évitant ainsi d'y ajouter une crise immobilière. Or, tout indique aujourd'hui qu'au contraire, comme d'ailleurs en 2018, les robinets financiers sont fermés.

Quant à l'hypothèse de l'impact d'une relance de la production sur la détente des marchés, elle relève également de l'illusion. L'expérience de métropoles telles que Lyon, Bordeaux ou Nantes où on a beaucoup construit entre 2000 et 2020 se caractérise plutôt par une flambée des prix que par une régulation à la baisse.

« C'est en agissant sur l'ensemble des leviers, dans une logique de temps long, qu'une sortie de crise progressive est envisageable. »

en agissant sur l'ensemble des leviers, dans une logique de temps long, qu'une sortie de crise progressive est envisageable. Cela passe par assurer durablement une capacité d'investissement dans le secteur social, diversifier les produits dans une logique centrée sur le logement abordable en accession à la propriété comme en location, réguler les marchés fonciers, sécuriser un investissement locatif responsable, adapter l'action publique à la diversité des situations territoriales. Telles sont, parmi d'autres, les pistes les plus sûres pour reconstruire l'édifice malmené des politiques du logement. ●

Construire beaucoup ne suffit pas, la vraie question est de savoir quels logements on construit, pour qui, et à quel prix.

Parier sur un choc de l'offre s'apparente donc à la mystique d'une pensée magique ignorante des mécanismes de la longue durée qui caractérisent le secteur du logement. Réglementer ou déréglementer peut être utile, mais jamais suffisant. C'est



1 Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018

2 Ces termes apparaissent notamment dans le discours de Nicolas Sarkozy à propos du Grand Paris le 29 avril 2009

3 Ouverture totale du prêt à taux zéro pour la primo-accession à la propriété, création du dispositif Scellier pour l'investissement locatif, derniers feux du plan de cohésion sociale pour la production HLM

LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN ÉCHEC

Manuel DOMERGUE

► Directeur des Études à la Fondation Abbé Pierre



Les résultats 2023 de la politique du logement apparaissent très négatifs, comme l'avaient craint la plupart des acteurs du secteur. Moins de 300 000 logements mis en chantier (80 000 de moins que l'année précédente), 82 000 logements sociaux financés (contre 124 000 en 2016) : les mauvais chiffres annoncent des années difficiles devant nous et surtout pour les mal-logés. Pendant que la pénurie de logements se creuse, les indicateurs se dégradent déjà : 330 000 personnes sans domicile, 8 000 personnes refoulées chaque soir au 115 faute de place, le froid à domicile qui explose sous l'effet de la hausse des prix (passage de 14 % de ménages ayant froid chez eux en 2020 à 26 % en 2023), la file d'attente des demandeurs HLM s'allonge (2,6 millions de ménages en 2023, contre 2 millions en 2017).

Ces tendances inquiétantes résultent certes d'une conjoncture dégradée, marquée par la hausse des prix de l'énergie puis des taux d'intérêt. Ces deux phénomènes grippent les mobilités résidentielles et dégradent le reste-à-vivre des ménages, ce qui explique la baisse des mutations HLM et des impayés de charges et de loyers. Mais le gouvernement n'est pas étranger à ce fiasco. Dès 2017, il a multiplié les décisions défavorables aux mal-logés, avec plus de 4 milliards d'euros de coupes budgétaires dans les APL, des attaques à répétition contre le secteur HLM (hausse de la TVA et ponction de 1,3 milliard d'euros par an), précarisation des personnes exilées et facilitation des expulsions locatives avec la loi « Kasbarian ».

Dans ce contexte d'une politique du logement marquée par la rigueur, il est très décevant que le Gouvernement n'ait pas changé d'orientation alors que les signaux annonciateurs de la « bombe sociale du logement » (Olivier Klein) étaient clairs et que le monde de l'immobilier, réuni au sein du Conseil national de la refondation du logement, avait avancé des propositions communes pour relancer la filière et encadrer les loyers et le foncier. Seule annonce tangible : une nouvelle coupe

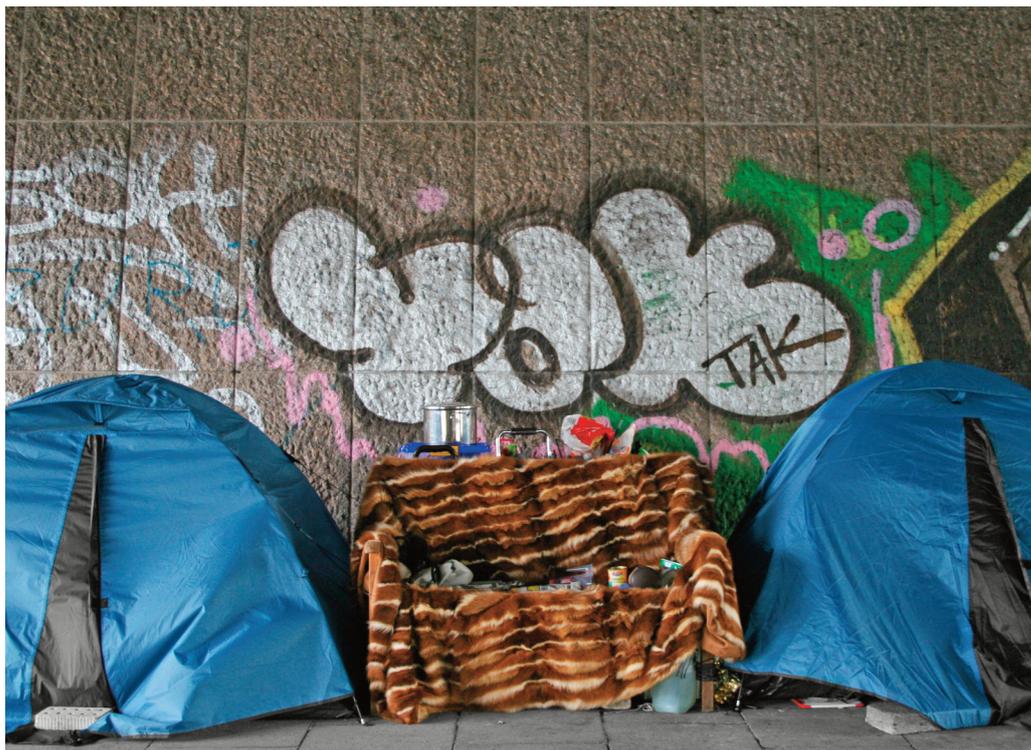
budgétaire, avec la suppression du dispositif fiscal « Pinel », qui présentait bien des défauts mais avait le mérite de soutenir l'investissement locatif.

Pire, le nouveau Gouvernement non seulement semble toujours aussi passif, mais envoie des signaux négatifs. A peine nommé Premier ministre, Gabriel Attal annonce une réforme de la loi SRU sans concertation pour intégrer au quota de 25 % de HLM à atteindre les logements locatifs intermédiaires. Pourtant, ces logements sont destinés, au vu de leurs plafonds de ressources et de leurs niveaux de loyer, à des cadres plus qu'à des ménages ayant les besoins en logements les plus pressants. Cette focalisation sur l'intermédiaire, y compris à présent dans les communes en déficit de logements proprement sociaux, est dans la continuité des déclarations du Président de la République, qui semble privilégier

« Ces tendances inquiétantes résultent certes d'une conjoncture dégradée (...). Mais le Gouvernement n'est pas étranger à ce fiasco. »

ce segment au détriment du locatif social. De plus, dans le même discours a été annoncée une plus grande place accordée aux maires pour l'attribution des logements sociaux, ce qui augure, au vu des pratiques actuelles, des attributions en moins pour les ménages prioritaires en difficulté et une prédominance encore plus forte de la « préférence communale », là encore au détriment des besoins les plus pressants.

La nomination de Guillaume Kasbarian comme ministre du Logement, connu pour ses orientations ultralibérales et son tropisme exacerbé en faveur des propriétaires au détriment des locataires et des squatters, est venue confirmer que la pente libérale et autoritaire était désormais la seule aux commandes de l'Etat en ce qui concerne la politique du logement. ●



FACE AUX ENJEUX DU RÉCHAUFFEMENT



2023 a été la deuxième année la plus chaude jamais mesurée en France, après 2022, et aussi, au-delà de notre seul pays, l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. Sur une année, on est déjà à presque 1,5 °C au-dessus des températures de l'ère préindustrielle, alors que, pour rappel, l'objectif de l'Accord de Paris de 2015 est justement de limiter le réchauffement climatique à cette augmentation, ou au pire de ne pas dépasser les 2°C de progression. Au printemps dernier, pour lancer une grande consultation sur l'adaptation nécessaire à la transition climatique, le ministre Christophe Béchu a d'ailleurs tablé sur un scénario de réchauffement à 4 °C en France, en ligne avec les projections actuelles.

Conséquences de par le monde, y compris en France : la multiplication des phénomènes extrêmes. Tous les territoires de l'Hexagone sont concernés. En ce moment même, le pays connaît, y compris à la montagne, une douceur anormale. Plus globalement, tempêtes et inondations s'intensifient. Les périodes de sécheresse sont de plus en plus longues, les pénuries d'eau s'amplifient, et dans le même temps, nos côtes maritimes sont de plus en plus exposées en raison de la montée du niveau de la mer due à la fonte des glaces. Le risque incendie est également aggravé. Certes 9 feux sur 10 sont d'origine humaine, mais ces conditions sont naturellement propices à une plus grande propagation.

Dans ce contexte, les préoccupations liées aux changements climatiques sont croissantes. Or, les fervents défenseurs de l'environnement jugent Emmanuel Macron et Gabriel Attal bien trop tièdes sur le sujet. À l'Assemblée nationale, lors de son discours de politique générale, ce dernier s'est fait le chantre d'une écologie populaire et non punitive. Le Premier ministre a notamment affirmé que, même si « le dérèglement climatique nous frappe plus fort, plus souvent, [...] notre pays agit avec force, et jamais dans son histoire les émissions de gaz à effet de serre n'ont baissé aussi rapidement que l'an dernier ». Selon les données provisoires du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), celles-ci ont en effet baissé de 4,6 % au cours des neuf premiers mois de 2023. Mais cette diminution résulterait surtout, selon les spécialistes, de facteurs conjoncturels - la hausse des prix de l'énergie et un hiver doux -, et non de l'action gouvernementale.

Stéphanie Fontaine

POUR GAGNER LA BATAILLE POUR LE CLIMAT, INCARNONS L'ÉCOLOGIE POPULAIRE !

Jean-Marc ZULESI

- ▶ Député Renaissance des Bouches-du-Rhône
- ▶ Président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du groupe d'études Impact des changements climatiques



La France a fait le choix d'une transition ambitieuse en se fixant l'objectif de baisser de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Ce but impose une accélération sans précédent de nos efforts pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et mieux gérer nos ressources essentielles.

Pour y parvenir, nous avons choisi la planification. La France est le premier pays à s'être doté d'une feuille de route aussi globale et ambitieuse.

Planifier la transition écologique n'est pas une simple formule. C'est une méthode pour engager chaque secteur vers des objectifs. C'est un chemin qui offre des leviers d'actions à chacun, ne laisse personne de côté et nous projette collectivement dans un monde habitable et juste.

Cette méthode permet non seulement d'anticiper les transitions à mettre en œuvre dans chaque secteur, mais aussi d'accompagner correctement les acteurs en ce sens, tout en engageant une démarche d'adaptation au réchauffement climatique.

Grâce à la planification, notre action est coordonnée et suivie, et les premiers résultats sont positifs : au premier semestre 2023, nos émissions de GES ont diminué de 4,6 %.

L'urgence climatique nous impose néanmoins d'accélérer, ce qui

implique une mobilisation de tous. Chaque concitoyen doit pouvoir s'identifier à la cause et participer selon les moyens dont il dispose.

En incarnant une écologie des solutions, qui fédère et répond aux problématiques de tous les citoyens, nous pourrions dépasser des discours d'opposition stérile entre croissance et écologie.

Au contraire, nous sommes convaincus qu'en plus de lutter contre le réchauffement climatique, la transition écologique est un profond vecteur d'émancipation. Elle améliore concrètement le quotidien des Français, et notamment des plus précaires qui sont souvent les premiers touchés par les conséquences du réchauffement climatique.

Les agriculteurs en sont de bons exemples. En adoptant une politique environnementale concertée, planifiée et efficace, non seulement nous les protégeons des dérèglements climatiques, mais nous renforçons également notre souveraineté alimentaire, et nous permettons à chacun de mieux manger.

« Grâce à la planification, notre action est coordonnée et suivie »

Le transport, premier secteur émetteur de GES, fait également partie des priorités. En déployant les trains du quotidien, nous permettons à chaque citoyen de prendre part à la transition écologique tout en améliorant ses déplacements quotidiens. En lançant le leasing social, nous renforçons notre souveraineté industrielle, touchons directement les citoyens et embarquons une

partie de la population jusqu'ici éloignée des problématiques climatiques. Investissons pour le massifier en élargissant par exemple, aux véhicules électriques d'occasion et aux véhicules hybrides, et en intégrant le retrofit de véhicules thermiques !

De la même manière, la lutte contre les déchets et la surconsommation imposent un changement de comportements de la part de nos concitoyens. Mais il induit aussi, un investissement massif de l'État pour protéger les artisans et commerçants français qui respectent notre cadre environnemental et social. Nous avons entamé le travail avec la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire. Nous pouvons aller plus loin pour agir sur des secteurs qui ont des conséquences désastreuses sur l'environnement et font

travailler des milliers de personnes dans des conditions déplorables à l'autre bout du monde. C'est le sens de l'action que nous allons mener pour lutter contre la promotion de la Fast Fashion.

Les objets qui incarnent notre vision d'une écologie populaire sont nombreux. Citons la Mission Nature : elle permet à chacun de nos concitoyens d'être acteurs de la protection de la biodiversité. Elle incarne donc une écologie populaire et accessible à tous.

Allons plus loin dans le cadre d'une planification qui engage et offre des perspectives. Inscrivons-la comme la priorité de notre action. ●



Que faut-il avoir fait d'ici 2030 pour être sur une trajectoire de transition écologique crédible ?

Dégradation des écosystèmes et des services qu'ils procurent, réduction des émissions et lutte contre les effets du changement climatique, pollutions multiples, mais aussi précarité énergétique, souveraineté industrielle, équité face aux efforts de transition... En quelques années, les défis auxquels la transition écologique doit apporter des réponses se sont multipliés : au-delà de la neutralité carbone à l'horizon 2050, objectif largement partagé, d'autres priorités s'imposent y compris dans les grands choix de la transition.

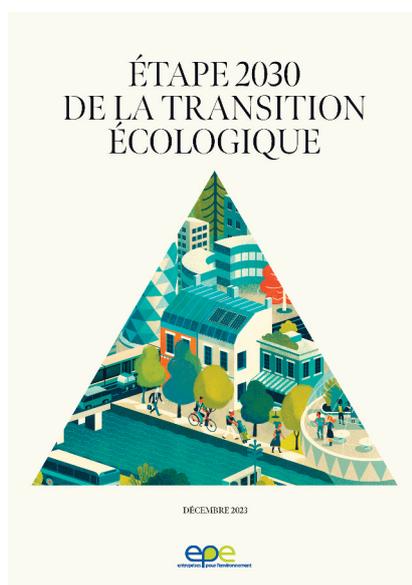
En travaillant ensemble à l'étude Etape 2030 de la Transition Écologique - ETE 2030, les membres d'EpE ont cherché à répondre à cette question : que faut-il faire d'ici 2030 pour mettre la France sur une trajectoire crédible de transition écologique ?

La présentation des résultats le 12 décembre dernier par une quinzaine de CEO d'entreprises membres d'EpE a montré le caractère inédit de ces travaux. Le premier succès a été de réunir pour la piloter une trentaine de grandes entreprises de différents secteurs de l'économie, lui conférant ainsi une vision transverse et un ancrage fort dans l'économie réelle. La portée de l'étude s'étend au-delà de ce collectif, puisque la tribune qui en est inspirée a été signée par 60 dirigeants de grands groupes (1).

Révélatrices de l'ampleur des défis, les priorités proposées le sont non seulement aux acteurs économiques mais aussi aux pouvoirs publics et aux citoyens, avec lesquels l'action conjointe est une clé du succès. La méthode de travail suivie est également originale. Elle s'est appuyée sur la représentation du « Donut » pour mettre en évidence les limites de capacité de la planète ainsi que les besoins socioéconomiques essentiels de tous. L'étude est ainsi en rupture avec le mythe de la croissance matérielle infinie et appelle à l'établissement de modes de gouvernance permettant de gérer de nouvelles raretés, notamment par la

négociation de plafonds d'usages de certaines ressources. Une sobriété permet alors la nécessaire décroissance de l'empreinte matérielle de notre société.

Cette analyse aboutit à élaborer un véritable « cahier des charges de la transition écologique » dépassant le sujet du climat et intégrant les différents



enjeux. Réduire drastiquement les émissions est nécessaire, mais pas suffisant. L'anticipation d'une énergie plus chère et l'inscription dans les infrastructures d'une sobriété de long terme conduisent à modifier les modes de vie individuels et collectifs. L'étude propose de rechercher une nouvelle prospérité collective, autour de nouveaux imaginaires en rupture avec celui du « bonheur par la consommation » et plutôt centrés sur le bien-être, les liens humains, la circularité de l'économie et une nouvelle relation au vivant.

ETE 2030 inscrit ainsi la transition écologique dans une perspective d'évolution du contrat social : la transition écologique va demander des efforts aux citoyens, quelles contreparties pour eux ? Équité accrue et inégalités réduites, notions inhabituelles dans la parole des acteurs économiques,

deviennent des conditions du succès de la transition et font partie des priorités de changement concret d'ici 2030.

Le succès de la transformation ainsi esquissée suppose que les différents acteurs s'approprient et partagent cette vision qui rejoint largement, dans son contenu sinon dans sa méthode, celle de la planification écologique. Pour les entreprises, le dialogue avec les actionnaires, les clients, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sur cette transformation est une condition de son succès ; les collaborateurs des entreprises sont parmi les premières parties prenantes concernées et les entreprises d'EpE ont pour un certain nombre pris le 12 décembre des engagements concrets pour les associer à la réalisation concrète de cette transition. C'est pour susciter ce large engagement des personnes que l'étude comprend aussi un ensemble de récits concrets de transitions écologiques personnelles, « Le champ des possibles ». La transition est l'affaire de tous, à chacun de construire la sienne dans les différentes parties de sa vie.

(1) La Tribune Dimanche, 26 novembre 2023

Pour en savoir plus sur Etape 2030 de la Transition Écologique - ETE 2030

<https://www.epe-asso.org/etape-2030-transition-ecologique/>



Claire Tutenuit,
Déléguée
générale



David Laurent,
Directeur de la
Transformation
écologique

FAISONS CONFIANCE À NOS ÉLUS LOCAUX

Guillaume CHEVROLLIER

- ▶ Sénateur LR de la Mayenne
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre du groupe d'études Impact des changements climatiques
- ▶ Membre du Conseil national de l'air
- ▶ Rapporteur du PLF 2024 sur l'environnement



Canicules, incendies, sécheresses, inondations... Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient sous nos yeux, alors que se profile à l'horizon un réchauffement de 4°C. Dans ce contexte, nos élus locaux sont plus que jamais mobilisés. Atténuer les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre l'effondrement de la biodiversité, adapter le territoire et accompagner la population... Les défis ne sont pas des moindres. Ils doivent aussi composer avec les enjeux de décarbonation, de réindustrialisation, d'agriculture, de logement, et avec des normes administratives parfois complexes et pesantes.

Pour autant, je crois profondément en la capacité d'action et de coopération des collectivités territoriales. Concernant la protection de la biodiversité, les communes rurales savent être très pointue. En Mayenne, c'est le cas de la commune d'Ernée et de sa réserve naturelle de la tourbière des Bizeuls. Celle-ci est constituée d'une prairie, d'un bois et de deux zones humides tourbeuses qui permettent de ralentir l'effet de serre en stockant du carbone. Tout un écosystème, avec sa faune et sa flore, est ainsi préservé et contribue à la lutte contre le réchauffement. Parallèlement, la communauté de communes de l'Ernée, du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté élaborent ensemble un plan climat en associant les habitants et les acteurs locaux autour de plusieurs ateliers. Le but est de définir des actions pour limiter concrètement l'impact du réchauffement climatique sur les trois intercommunalités.

Ce sont là des initiatives décisives pour notre avenir, nous devons faire en sorte de les faciliter. C'est l'ambition du Sénat. Récemment, trois de mes collègues ont rendu un rapport qui formule vingt-quatre recommandations dont

les collectivités locales peuvent s'emparer pour mener à bien leur plan d'adaptation au réchauffement climatique. Par ailleurs, lors de l'examen de la loi de finances pour 2024, nous défendions le déblocage de 200 millions d'euros issus du fonds vert pour la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux des intercommunalités (PCAET), ce que le Gouvernement a retenu sous une autre forme.

Cependant, l'adaptation au réchauffement climatique ne saurait être qu'un défi financier. C'est ce que j'ai souligné dans mon rapport pour avis sur le volet environnement de la loi de Finances. L'enjeu relève aussi de moyens humains et d'une véritable cohérence des politiques publiques environnementales. L'expertise scientifique doit ainsi être renforcée et davantage diffusée, elle constitue le soutien indispensable de l'action publique locale. Car ne soyons pas naïfs, ces plans sont longs à prévoir et complexes à mettre en œuvre. En matière de végétalisation des centres-villes par exemple, quelles espèces planter pour résister aux aléas et stimuler un écosystème ? En milieu rural, comment mieux récompenser les efforts des agriculteurs pour entretenir les haies bocagères ? Concernant les besoins en eau, comment mieux gérer la ressource ?

« L'adaptation au réchauffement climatique ne saurait être qu'un défi financier. »

Enfin, s'agissant des réserves naturelles, comment démocratiser l'accès à la nature tout en prévenant la sur-fréquentation ? Autant de questions que les élus peuvent se poser et pour lesquelles l'Etat peut mettre des outils à disposition.

En somme, faisons confiance à nos élus locaux. Ils ont les moyens pour mener à bien des plans ambitieux d'adaptation au réchauffement climatique. L'Etat doit les accompagner dans ce sens, sans entraver leur créativité ni leur liberté d'action. ●



UNE VÉRITABLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE FINIRA PAR NOUS

Pascal MARTIN

- ▶ Sénateur UC de la Seine-Maritime
- ▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Rapporteur du PLF 2024 sur l'environnement



Le « réarmement » est assurément la notion à la mode de ce début d'année 2024 : réarmements industriels, démographique, agricole... Le mot est utilisé à toutes les sauces ; ou presque. Car, de réarmement écologique et climatique, il n'en est question nulle part. Comme si cette expression relevait, par nature, de l'oxymore. On entend d'ici l'argumentaire : à quoi bon se préoccuper de climat, à l'heure où les troupes de Poutine remettent en cause la sécurité collective en Europe ? Réduire les émissions de gaz à effet de serre, sortir des énergies fossiles, n'est-ce pas nous affaiblir face aux puissances concurrentes, rivales ou ennemies, à un moment où tout devrait être mis en œuvre pour nous préparer à un éventuel affrontement ?

Ce raisonnement, formulé explicitement ou implicitement par une partie de notre classe politique, semble erroné à plusieurs titres. Loin de nous diminuer, une véritable transition énergétique et climatique constitue une condition essentielle au maintien de la paix en Europe.

D'abord, car le réchauffement climatique est un facteur majeur de déstabilisation géopolitique et renforce les risques de conflits armés, comme l'a rappelé le dernier rapport du GIEC. Nul doute que les puissances souhaitant nous porter atteinte profiteront des catastrophes, des pénuries et des migrations provoquées pour porter leur offensive contre le modèle démocratique européen.

Par ailleurs, et surtout, car le recours aux énergies fossiles, dont la combustion est à l'origine de 70 % des émissions anthropiques, est une source de dépendance et d'appauvrissement majeur pour notre continent.

Pas besoin de chercher bien loin pour trouver les traces tragiques de cette dépendance : sous la menace d'une fermeture du robinet du gaz russe, les Européens ont longtemps détourné les yeux face à la montée du péril à leur frontière orientale, avant que l'agression de février 2022 n'impose un sevrage gazier précipité et désordonné, par la mobilisation de sources d'approvisionnement alternatives coûteuses économiquement et écologiquement. Le choc de l'invasion de l'Ukraine l'a donc rappelé : la souveraineté du continent sera énergétique ou ne sera pas. Nous avons ainsi dans nos mains, pour la première fois de notre histoire contemporaine, les moyens de notre indépendance énergétique, par le développement de la sobriété et d'alternatives bas-carbone.

Le recours aux énergies fossiles est également à l'origine d'un appauvrissement considérable de notre pays, au profit d'États souvent rivaux. En 2022, année du déclenchement de la guerre en Ukraine, le déficit commercial français atteignait un record - plus de 160 milliards d'euros - imputable pour près des trois-quarts à notre addiction au pétrole et au gaz (115 milliards d'euros). Pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous devons à court-terme « substituer le capital aux énergies fossiles », pour reprendre la formule du rapport Pisani-Ferry/Mahfouz de 2023. En des termes plus triviaux, nous devons cesser de balancer notre argent par les fenêtres via des dépenses improductives, pour privilégier un investissement dans des sources de production d'énergie décarbonée situées sur le territoire national et européen.

Le même rapport Pisani-Ferry/Mahfouz est toutefois très clair : cela sera coûteux à court-terme. La décennie qui se présente devant nous sera celle de « toutes les difficultés ». Mais le bénéfice, y compris économique et budgétaire, est indéniable à moyen ou long terme : c'est l'autre grand enseignement de ce rapport.

Nous pouvons évidemment regarder ailleurs : le péril n'en sera que plus grand et la facture finale plus salée. Nous pouvons également nous réarmer, climatiquement et énergétiquement, pour affronter avec détermination et optimisme les enjeux du XXI^{ème} siècle. ●



ÉCOLOGIE : POUR UNE MOBILISATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

David AMIEL

- ▶ Député Renaissance de Paris
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Rapporteur spécial du budget Écologie, développement et mobilité durables : Énergie, climat et après-mines, service public de l'énergie
- ▶ Vice-président du groupe Renaissance



La transition écologique va nous demander des efforts de financement sans précédent. La bonne nouvelle, c'est que l'État a d'ores et déjà pris la mesure de cet impératif : jamais nos dépenses en faveur du climat n'ont été aussi élevées. Tous ces efforts vont dans le bon sens, mais nous devons nous rendre à l'évidence : la mauvaise nouvelle, c'est que nous sommes en face d'un mur d'investissements. Le rapport Pisani-Ferry / Mahfouz ne dit pas autre chose : il nous faut investir au moins 2,5 % de notre PIB chaque année si nous voulons tenir les objectifs climatiques que nous nous sommes fixés pour 2030.

Nous devons organiser cette mobilisation dès maintenant, pour faire face aux politiques industrielles américaines et chinoises, qui cherchent, à coups de subventions massives, à atteindre des positions hégémoniques dans les technologies décarbonées. Investir pour la transition servira donc à la fois l'impératif écologique et notre souveraineté économique. Grâce à l'adoption

d'un de mes amendements à l'automne, le Gouvernement devra présenter les dépenses engagées pour le financement de la transition sur plusieurs années. Cet exercice inédit de transparence permettra de nous assurer que nous sommes à la hauteur de l'enjeu. Cette planification budgétaire pluriannuelle servira aussi à donner aux acteurs économiques la visibilité indispensable pour former, recruter et préparer leurs stratégies d'entreprises. Au-delà des efforts de l'État, c'est à tous les niveaux que cette mobilisation doit être déclenchée.

Nous devons d'abord réussir à mobiliser les collectivités locales. Les travaux pour mieux distinguer la « dette verte » - pour les investissements indispensables à la transition écologique - de la « dette classique » sont précieux pour inciter à investir dans la décarbonation sans voir sa gestion être fustigée. Plus généralement, la planification écologique, orchestrée par l'État, doit désormais se décliner au niveau territorial, et nous aurons à travailler à la décentralisation d'un certain nombre d'instruments.

« Investir pour la transition servira (...) à la fois l'impératif écologique et notre souveraineté économique. »

Ensuite, nous devons mobiliser les institutions européennes, à la fois pour investir en commun mais aussi pour nous assurer que les investissements verts ciblent en priorité des technologies européennes. L'argent ainsi dépensé doit servir de catalyseur à la réindustrialisation et à l'innovation dans les technologies de pointe en Europe. Nous devons aussi être vigilants pour limiter la concurrence déloyale des autres pays. Nous avons commencé à prendre cela en compte, avec l'introduction d'un score environnemental pour les véhicules électriques, mais nous sommes encore loin des mesures mises en place par les Américains ou les Chinois. C'est pourquoi je propose également une extension aux produits finis du mécanisme carbone aux frontières.



Ce projet ne sera possible que si la transition écologique est acceptée par tous. Nous devons réussir à construire une écologie populaire, claire et accessible. C'est en ce sens que j'ai porté, à l'automne, un amendement pour simplifier le fonctionnement de MaPrimeRénov pour les copropriétés. C'est pour cela que j'ai soutenu le projet de leasing social, permettant aux ménages modestes de louer une voiture électrique pour 100 euros par mois. Le succès de ce dispositif montre d'ailleurs que nous pouvons être ambitieux et que la fin du monde ne s'oppose pas à la fin du mois. Construire une écologie populaire requiert aussi que tous les contribuables y prennent leur part. C'est pourquoi je suis favorable à un impôt minimal sur les personnes les plus fortunées au niveau européen, sur le modèle de ce qui a été fait en matière d'impôt sur les sociétés pour les multinationales.

Réussir la transition écologique nécessitera un effort coordonné de tous les acteurs : l'immensité de la tâche nous impose d'agir massivement. ●



Comment puis-je vous aider aujourd'hui ?

Organiser un congrès, une AG

Contenus de marque

Communication digitale

Conseil éditorial

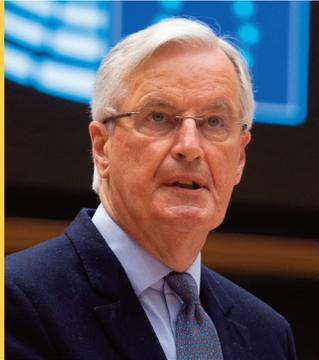
Pour mon événement, quelle **agence** contacter ?



LA FRANCE NAÏVE

Michel BARNIER

- ▶ Ancien ministre
- ▶ Ancien commissaire européen



Antoine VERMOREL-MARQUES

- ▶ Député LR de la Loire
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du groupe d'études Impact des changements climatiques
- ▶ Conseiller départemental de la Loire



La crise agricole que connaît la France est révélatrice d'une naïveté française. Elle ne se cantonne pas au secteur primaire de notre économie. Elle irrigue notre politique industrielle et environnementale depuis de nombreuses années.

La France, mue par une vision universaliste et progressiste, a édicté, année après année, des règles et des garde-fous pour protéger sa population. Normes sanitaires, normes environnementales, normes sociales. Cette normativité a été la source de nombreux progrès et d'une montée en gamme de notre économie. Mais cette volonté de « faire mieux », sans protéger son économie de l'extérieur, se transforme de plus en plus en « faire ailleurs ».

Faute de réciprocité agricole, en 20 ans, l'importation de viande a été multipliée par quatre. L'empreinte carbone alimentaire des Français est issue à 46 % de nos importations. D'après la DGCRF, 10 à 25 % des produits venus de l'extérieur ne respectent pas nos normes sociales et environnementales. Cela conduit à fragiliser, par une concurrence déloyale, notre marché intérieur. Mais cette capacité à interdire de produire sans interdire d'importer ne concerne pas que les fruits et légumes. L'absence de clauses miroirs met en difficultés nos industries et nos PME. En matière textile, la fast fashion, accusée d'user de produits interdits en Europe, inonde nos étals et fait fermer nos magasins en ville. Notre naïveté française nous a déjà conduit à détruire notre industrie

« Nous dépolluons à chaque fois que nous délocalisons. Cette hypocrisie accentue la fuite en avant de notre industrie et de notre agriculture. »

Cette hypocrisie accentue la fuite en avant de notre industrie et de notre agriculture.

Face à cela, nous appelons à un sursaut de réciprocité. En matière agricole comme industrielle, l'Europe, mais aussi la France, doit protéger son économie et promouvoir son modèle de vie. Soyons clairs : il ne s'agit pas de fermer nos frontières. Il s'agit d'user de nos accords de libre échange pour promouvoir nos pratiques et protéger encore davantage notre environnement. Plutôt que d'importer des produits, exportons notre modèle de vie. Ce soft power à la française est un chemin pour améliorer notre balance commerciale, augmenter notre PIB, et exporter des produits à haute valeur ajoutée.

Pour cela, nous proposons d'imposer des clauses miroirs partout où nos entreprises sont concurrencées de manière déloyale. L'article



solaire. Alors que nous étions pionniers dans l'énergie photovoltaïque, la Chine a réduit à néant nos emplois en produisant sans normes et sans scrupule.

A cette naïveté s'est ajoutée une bonne conscience. A l'heure du réchauffement climatique, chaque pays cherche à atteindre la neutralité carbone. L'Accord de Paris nous y invite. Mais la comptabilisation de notre empreinte carbone ne prend pas en compte nos importations. Nous dépolluons à chaque fois que nous délocalisons.

44 de la loi EGALIM doit être appliqué. La réglementation européenne encadrant la toxicité des substances chimiques (ECHA) doit s'imposer aux importations. Les limites maximales de résidus doivent être les nouvelles barrières non tarifaires. Un eco-score environnemental doit s'imposer aux voitures chinoises. Ceci est un enjeu de souveraineté.

Dans chaque crise, une leçon est à tirer. La France ne peut se résoudre à jouer le rôle de Simplet dans le Monde. Elle peut cesser d'être naïve et, par ses règles, protéger son économie et exporter son modèle plus que jamais universel. ●

GOUVERNEMENT ET CLIMAT : NOUS SOMMES CLAIREMENT ENTRÉS DANS L'ÈRE DE LA RÉGRESSION

Julie LAERNOES

- ▶ Députée Écologiste-Nupes de la Loire-Atlantique
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique



Paris, décembre 2015 : il y a un peu plus de 8 ans, près de 200 pays faisaient cause commune pour protéger notre planète, en s'engageant par tous les moyens possibles à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et au pire à ne pas dépasser les 2°C.

Dès lors, l'accord de Paris constituait un pacte d'espoir pour toutes celles et ceux qui, déjà, alertaient depuis des années sur les conséquences dramatiques pour l'humanité et la biodiversité de l'intensification des émissions des gaz à effet de serre (GES) produites par l'activité humaine.

Pourtant, depuis, la situation climatique s'est dramatiquement aggravée : les conséquences de ce dérèglement se font de plus en plus ressentir, tandis que la procrastination et l'immobilisme des États fragilisent de plus en plus l'espoir d'infléchir la dynamique. Après des vagues de chaleurs sans précédent en 2022 puis 2023, l'année 2024 dépasse déjà un nouveau record : jamais un mois de janvier n'avait été aussi chaud et, pour la première fois, la planète a dépassé pendant 12 mois consécutifs la barre de 1,5 °C. Le mercure s'affole, les scientifiques s'alarment de plus en plus, les événements climatiques extrêmes se multiplient... Les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter, et en parallèle les profits s'accumulent pour les majors pétroliers du monde entier... Nous sommes redoutablement loin de la trajectoire promise par l'Accord de Paris.

« S'il est faux de dire que cet Accord n'a servi à rien (...), force est de constater que l'action des États n'est clairement pas à la hauteur ! »

S'il est faux de dire que cet Accord n'a servi à rien, notamment parce qu'il a joué un rôle catalyseur de la transition écologique, force est de constater que l'action des États n'est clairement pas à la hauteur ! Et qu'en est-il de la France, pays hôte de la COP21, qui a fait partie des États influents qui ont élaboré ce plan d'actions ? Qu'est-il advenu du fameux « make the planet great again » ? Rien, si ce n'est une succession de tergiversations et de reculs coupables.

Si les débuts d'Emmanuel Macron à l'Élysée ont été marqués par beaucoup de com' pour peu d'actes et une indifférence réelle aux enjeux climatiques, nous sommes clairement rentrés dans l'ère de la régression écologique depuis la fin de son premier quinquennat et le début de ce second mandat : relance du charbon, ratification de traités de libre-échanges climaticides, recul sur la réduction des pesticides, accélération de l'exploitation du gaz de schiste, rétrogradation du ministère de l'écologie, ouverture de huit nouveaux forages pétroliers en Gironde, abandon progressif de la

planification énergétique... Et pour parfaire ce funeste tableau, nous apprenons que le gouvernement a décidé de s'en prendre désormais à la rénovation énergétique des bâtiments, en réduisant les aides pour son financement. C'est pourtant un chantier majeur pour réussir une

transition écologique socialement juste.

Ces décisions sont absolument irresponsables tant l'emballlement du climat s'accélère à un rythme inouï et frappe en priorité les plus fragiles d'entre-nous. C'est d'autant plus grave que ces décisions sont prises, soit pour préserver un modèle productiviste et libéral qui ne bénéficie qu'à quelques-uns, soit pire, pour freiner la future descente aux enfers politiques du camp présidentiel, par tactique électorale, en malmenant l'écologie et en reprenant les thèses des climatoseptiques.

Nous n'avons plus le luxe de jouer aux apprentis sorciers du climat ou aux tacticiens politiques ! Cela dure depuis bien trop longtemps. Il ne nous reste que quelques années pour inverser la courbe des émissions de GES et conserver un monde vivable ! Il faut agir vite et les solutions sont là. Si le gouvernement s'acharne dans cette voie climato-cynisme, c'est le précipice politique et climatique qui nous attend. ●



FAIRE ENTRER L'URGENCE ÉCOLOGIQUE DANS L'AGENDA MÉDIATIQUE

Stéphane DELAUTRETTE

- ▶ Député Socialistes et App. de la Haute-Vienne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



Après une nouvelle année marquée à la fois par des pics de chaleurs et par la recrudescence des événements météorologiques extrêmes, nous sommes toutes et tous directement confrontés aux conséquences parfois dramatiques du dérèglement climatique.

Dans le même temps, lors de la dernière élection présidentielle, la part des contenus médiatiques dédiés aux enjeux climatiques était estimée à seulement 3,6 %. En conséquence, seulement 11 % de nos concitoyens s'estiment aujourd'hui correctement informés sur ces enjeux. L'accès à une information de qualité sur les problématiques climatiques et environnementales est pourtant un préalable indispensable à la mobilisation de la société dans son ensemble.

C'est sur la base de ce constat alarmant qu'en juillet dernier, j'ai rassemblé des parlementaires de toutes les sensibilités républicaines de l'hémicycle pour le lancement d'un groupe de travail transpartisan dédié au traitement médiatique de l'urgence écologique à l'Assemblée nationale.

« L'accès à une information de qualité sur les problématiques climatiques et environnementales est (...) un préalable indispensable à la mobilisation de la société »

Depuis le début de la session parlementaire, nous sommes au travail et avons entrepris un cycle de rencontres avec de nombreux acteurs des médias et spécialistes de la transition écologique. A cette occasion, nous avons pu constater une prise de conscience de la profession, plus particulièrement depuis l'été 2022, qui s'est traduite par d'importants engagements volontaires de certains médias.

C'est une évolution que nous saluons et qui témoigne des actions entreprises par les journalistes. En revanche, de fortes disparités perdurent d'un média à l'autre, faisant peser le risque d'une polarisation à l'extrême du champ médiatique, à l'image de la situation que l'on peut observer aux États-Unis par exemple.

C'est pourquoi, afin de garantir un traitement de l'information à la hauteur des enjeux de la transition écologique, notre groupe de travail entend faire un ensemble de propositions qui s'appuieront notamment sur le travail de l'association Quotaclimat, afin de promouvoir des outils de régulation ambitieux :

- d'abord, avec la création d'un observatoire dédié, qui permettra un décompte précis sur la base d'une méthodologie solide. C'est en s'appuyant sur cet outil que les autorités pourront évaluer la part du traitement médiatique dédiée aux problématiques écologiques de façon transversale dans les différents programmes.

- Ensuite, avec le renforcement des compétences de l'Arcom, qui doivent être adaptées aux nouveaux enjeux du paysage audiovisuel et singulièrement au traitement des enjeux écologiques. En cas de manquement grave en période électorale, nous estimons que l'Arcom doit pouvoir demander aux chaînes de réévaluer leur programmation, en prévoyant une part minimum de contenus

dédiés aux enjeux écologiques, répartis de façon transversale.

Plus largement, nous ferons en concertation avec les acteurs concernés un ensemble de propositions pour renforcer la formation des journalistes, mieux encadrer la publicité et renforcer la lutte contre les fausses informations.

Nous poursuivons nos travaux avec pour perspective le dépôt d'une proposition de loi transpartisane. Loin des caricatures, nos propositions auront pour objectif de réguler le traitement médiatique via des organismes indépendants, sans aucune forme de contrôle politique et dans le respect le plus strict de la liberté de la presse.

Alors que des défis considérables sont devant nous, les experts du GIEC rappellent que les médias « peuvent avoir un impact significatif pour faire progresser la conscience climatique et la légitimité des actions engagées ». C'est pourquoi nous avons plus que jamais besoin des journalistes pour organiser cette médiation entre le public et l'information, en s'appuyant sur l'état de la connaissance scientifique, pour ainsi permettre une délibération démocratique sur les solutions à adopter. ●



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE ACTION RESPONSABLE QUI DOIT FAIRE CONSENSUS

Olga GIVERNET

- ▶ Députée Renaissance de l'Ain
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Membre de la commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'Outre-Mer



La sobriété énergétique n'est plus une option. Le Gouvernement et les parlementaires de la majorité s'en sont emparés à bras-le-corps depuis la survenue brutale de la Guerre en Ukraine il y a déjà plus de deux ans. Notre vision est claire : la sobriété est indispensable pour réaliser la transition écologique et doit être déployée de manière juste et durable, via des incitations plutôt que des sanctions. N'en déplaise ainsi à l'extrême

l'époque, les Français ont prouvé que la sobriété est bénéfique pour la planète, le porte-monnaie et le bien-être.

Ensuite, parce que la sobriété est essentielle pour relever le défi climatique. Les scénarios de transition énergétique sont unanimes : pas de neutralité carbone en 2050 sans économies d'énergie. Le mur à gravir est considérable, comme le souligne la stratégie française énergie-climat et les travaux préparatoires du groupe de travail sur la sobriété, que j'ai eu l'honneur de copiloter. Nous devons réduire notre consommation d'énergie finale de -30 % en 2030 par rapport à 2012, afin d'atteindre notre objectif d'une baisse des émissions de CO₂ de -55 % d'ici la fin de la décennie.

« la sobriété que nous prônons n'est ni une décroissance, ni une écologie de la punition. »

C'est en ce sens que j'ai déposé une proposition de loi pour alléger le parc automobile français, inspirée des recommandations de mon rapport sur l'objectif de sobriété énergétique élaborée dans le cadre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Car des voitures plus légères, permettent d'utiliser moins de matériaux lors de leur fabrication, de faire des économies

d'énergie lors de leur utilisation et de polluer moins. Une action d'autant plus nécessaire quand on sait que la masse moyenne d'une voiture est appelée à atteindre 1549 kg en 2050, contre 1289 kg aujourd'hui.

Les bénéfices d'une telle politique sont importants. Chaque réduction de 100 kg de la masse d'une voiture se traduit par une économie de carburants de 5 %. Des voitures plus légères représentent 3 millions de tonnes de CO₂ en moins d'ici 2030 selon le Secrétariat général à la planification écologique. RTE estime en outre que des voitures plus petites permettront de diminuer de 27 % nos besoins en métaux pour fabriquer des batteries d'ici 2050.

Cette proposition de loi montre que des idées simples peuvent permettre de grands progrès, qu'il faudra aussi imaginer le logement ou encore le numérique.

Les collectivités doivent se saisir pleinement des leviers de sobriété

dans le cadre des COPs régionales pour la territorialisation de la planification écologique. Lancés par le Gouvernement à la fin 2023, ces travaux sont une opportunité pour les territoires d'engager leurs projets dans une démarche de sobriété. La lutte contre l'artificialisation des sols ou encore le déploiement des zones à faibles émissions nous permettent de répondre collectivement aux grands enjeux locaux en faveur de l'environnement.

Le Président de la République l'a dit clairement : « la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. » Voici un point sur lequel le consensus et l'action collective devraient exister. ●



gauche, la sobriété que nous prônons n'est ni une décroissance, ni une écologie de la punition. N'en déplaise tout autant à l'extrême droite, dans le déni face aux enjeux écologiques, la sobriété est là pour durer.

Tout d'abord, parce que la sobriété marche. Lors de la crise énergétique de 2022, le Gouvernement a déployé un plan de sobriété ambitieux visant à réduire de 10 % notre consommation d'énergie. Grâce à l'engagement de tous, les attentes ont été largement surpassées. Des gestes simples, tels que la baisse du chauffage, ont permis de diminuer de 12% notre consommation de gaz et d'électricité pendant l'hiver. Malgré les critiques formulées à

VERS UNE UNION EUROPÉENNE DE LA SANTÉ ?



La gestion de la pandémie COVID a tout changé. L'obtention et la répartition des vaccins entre les pays membres de l'Union européenne (UE) ont démontré l'intérêt d'une politique à l'échelle européenne par rapport à des directives uniquement nationales. Cette nécessité de « poser les bases d'une Union européenne de la santé plus forte », soutenue par l'actuelle présidente de la Commission Ursula von der Leyen, s'est notamment traduite par un renforcement du rôle de l'Agence européenne des médicaments (EMA) ou encore le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Les autorisations de mises sur le marché des produits de santé sont en effet au cœur de cette évolution, mais il s'agit aussi d'établir une stratégie pharmaceutique avec l'ambition de « soutenir la compétitivité, l'innovation et la durabilité de l'industrie pharmaceutique de l'UE », et ainsi prévenir et remédier aux pénuries incessantes de médicaments.

Quelque 40 % des produits finis médicaux commercialisés dans l'UE proviennent de pays tiers et entre 60 et 80 % des principes pharmaceutiques actifs sont fabriqués en Chine et en Inde. L'idée est donc non seulement de pousser à la relocalisation dans les pays membres, et notamment en France, mais aussi de faire des stocks de médicaments vitaux et réfléchir potentiellement à un prix unique en Europe pour les médicaments essentiels et critiques.

Malgré un réel coup d'accélérateur depuis, 2020, on reste tout de même très loin de l'instauration d'une politique commune, à ce stade.

Stéphanie Fontaine

L'EUROPE DOIT AVANT TOUT BIEN FAIRE CE QU'ELLE SAIT FAIRE

Arnaud ROBINET

- ▶ Président de la Fédération Hospitalière de France (FHF)
- ▶ Président de la Communauté urbaine et maire de Reims



La question de la place que l'Union européenne (UE) doit prendre en matière de santé est récurrente autant que pertinente. Et si nous avons besoin d'Europe en santé, il faut rester réaliste quant à ce qu'elle peut et doit faire.

D'abord, un rappel. Apparue tardivement comme un domaine d'appui à partir du traité de Maastricht, la santé reste un domaine très faiblement européenisé. D'ailleurs, les mesures prises post-Covid - renforcement de l'Agence européenne du médicament, du centre européen du contrôle des maladies et création de l'autorité de l'autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire - n'ont pas foncièrement changé la donne. Le budget européen consacré à la santé a beau avoir été multiplié par dix sur la mandature en cours, il reste sans commune mesure avec les dépenses nationales de santé des Etats membres.

En fait, c'est surtout via l'établissement du marché intérieur que l'Europe est venue à faire évoluer nos systèmes de santé : par la coordination des régimes de sécurité sociale des travailleurs, la reconnaissance mutuelle des diplômes médicaux et paramédicaux, l'europanisation des procédures sur les médicaments ou encore les diverses directives sur le temps de travail.

Au fond, ce sont ces logiques qu'il faudrait approfondir : se faire confiance entre Européens en reconnaissant nos spécificités et travailler à mieux nous coordonner. C'est ce que font Eurostat, l'OMS Europe et l'OCDE : désormais, les trois utilisent les mêmes données au bénéfice d'une plus grande lisibilité pour le public et les administrations ! Les États peuvent aussi construire des référentiels communs afin, non pas de tout harmoniser, mais d'être capables de se comparer et de prendre exemple les uns sur les autres pour améliorer nos systèmes de santé

respectifs.

En la matière, le travail ne manque pas tant les systèmes européens de protection sociale se sont développés à partir de valeurs différentes. La santé peut ainsi représenter 40 % de la protection sociale d'un pays mais 20 % dans un autre. Au-delà, le concept même de solidarité nationale n'est pas le même : la France a le plus faible reste à charge, lorsque dans d'autres pays il peut être demandé au patient de financer la moitié de la dépense.

C'est seulement en progressant sur cette intelligibilité réciproque de nos différents modèles sanitaires que l'Europe pourra réellement faire la différence et aider à ce que les meilleures pratiques se diffusent. Ainsi les États comme les institutions européennes pourront agir sur la base d'analyses justes. La Fédération Européenne des Hôpitaux (HOPE), dont la FHF est membre fondateur, l'a rappelé à plusieurs reprises et va le rappeler une nouvelle fois à l'occasion du renouvellement du Parlement et des

commissaires européens : avant de s'engager dans des démarches lourdes et affectant durablement les établissements, la Commission doit améliorer sa prise en compte des réalités.

En parallèle, la santé publique sera de toute façon un enjeu clé de la transition écologique européenne. La lutte contre les

perturbateurs endocriniens ou les polluants éternels sont autant de défis environnementaux qui touchent au premier chef notre santé et doivent être réglés à l'échelle des 27.

Quoiqu'il en soit, difficile de présager de la place qui sera donnée à la santé dans la prochaine législature. En 2019 les acteurs de santé à Bruxelles s'inquiétaient d'une possible disparition de la Direction générale en charge de la santé, puis la pandémie est arrivée... Souhaitons que le maître-mot soit le réalisme et la volonté de progresser en européen : mettons en œuvre ce qui a été décidé sans mésestimer la complexité des systèmes de santé, sans créer de fausses espérances, mais avec la farouche volonté de se parler, se comparer et d'avancer ensemble. ●

« Le budget européen consacré à la santé a beau avoir été multiplié par dix (...), il reste sans commune mesure avec les dépenses nationales de santé des Etats membres. »



LA SANTÉ EST DÉSORMAIS AU PREMIER RANG DES PRÉOCCUPATIONS DES ÉTATS EUROPÉENS ET DE L'UE

Marietta KARAMANLI

- ▶ Députée Socialistes et App. de la Sarthe
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires européennes



Déjà en 2021 nous suggérions³ avec un collègue, dans un rapport la création d'une réserve sanitaire européenne composée de personnel médical et soignant formés aux urgences en provenance de toute l'Union ; la mise en place d'un système européen coordonné pour la distribution de médicaments et le transport des patients ; le renforcement de la recherche commune et la conduite d'essais cliniques conjoints ; un budget dédié aux questions de santé permettant d'assurer la visibilité de l'action européenne et son évaluation y compris par les différents parlements nationaux. En 2024 toutes ces suggestions gardent leur pertinence.

Nous pourrions même aller plus loin : la formation des personnels médicaux et soignants dont les Etats membres ont tant besoin pourraient faire l'objet d'une stratégie commune et de mesures permettant d'adapter au mieux les ressources aux besoins⁴.

La crise de la COVID, la question de la souveraineté des Etats en matière de médicaments ou de dispositifs médicaux, les déterminants de santé qu'ils soient environnementaux, alimentaires ou liés aux conditions de travail, l'accès aux soins amènent à questionner la place et le rôle de l'Union européenne (UE) dans ce domaine clef.

La pleine santé, entendue comme le bien être des personnes et la soutenabilité écologique pourrait être l'aune à laquelle mesurer le développement le plus équilibré possible des économies européennes. Nous n'en sommes pas encore là mais les prémisses existent.

Il convient ici de rappeler que la crise sanitaire a montré que chaque Etat est à lui seul insuffisant pour faire face à un risque « global » qui ne connaît pas les frontières et que l'efficacité de la protection de chacun et de la population en général dépend de la capacité des Etats à s'entendre et à faire jouer à la fois des complémentarités.

L'Union dispose de nombreux leviers pour assurer la sécurité sanitaire et alimentaire : traités internationaux y compris commerciaux ; règles coutumières de droit international. L'article 51 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) expose en détail les objectifs de la politique sociale de l'Union et cite la protection de la santé.

Durant la crise sanitaire, l'UE a accepté que les Etats dérogent aux règles contraignantes en matière budgétaire. Dans un récent rapport j'ai défendu, à la suite, l'idée¹ qu'on puisse exclure du calcul des différents seuils² certaines dépenses d'investissements publics dont, en priorité, les investissements verts, ou encore ceux en faveur de la santé humaine.

« Il convient ici de rappeler que la crise sanitaire a montré que chaque Etat est à lui seul insuffisant pour faire face à un risque "global" qui ne connaît pas les frontières ».

Il ne peut plus s'agir seulement d'une politique de développement autour de la santé mais bien d'une stratégie avec des objectifs et une méthode qui lie les actions à des moyens et les rattache à divers pans des politiques européennes, du marché unique, à la protection sociale en passant par la formation et la recherche et évidemment la transition écologique.

Les mesures à prendre dans les différents domaines ne doivent pas se contredire mais bien s'épauler. ●

1 Rapport d'information n°1722 déposé par la commission des affaires européennes sur la révision des règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance (M. Alexandre Holroyd et Mme Marietta Karamanli), Assemblée Nationale, 11 octobre 2023

2 Les 3 % et 60 % du PIB à ne pas dépasser respectivement pour le déficit et la dette publics.

3 Rapport d'information relatif à la coordination par l'Union européenne des mesures nationales de gestion de la crise sanitaire Marietta KARAMANLI et Thierry MICHELS, députés, Assemblée Nationale, 7 juillet 2021.

4 Voir en ce sens par exemple un article d'octobre 202 sur le site d'informations Euractiv <https://www.euractiv.com/section/health-consumers/news/health-brief-the-many-deserts-of-eus-healthcare-systems/>



SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Sonia de LA PROVÔTÉ

- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Sénatrice UC du Calvados
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



Le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur la pénurie de médicaments, adopté à la quasi-unanimité de ses membres en juillet dernier, l'a montré : les ruptures se multiplient et s'aggravent depuis une dizaine d'années. Entre 2017 et 2023, le nombre de signalements reçus par l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) a été multiplié par plus de neuf. Le phénomène touche désormais toutes les aires thérapeutiques.

Face à ce constat, la France a considérablement renforcé son arsenal juridique. La commission d'enquête a toutefois souligné que les obligations de déclaration, de prévention et de gestion des pénuries imposées aux industriels demeuraient inégalement appliquées et insuffisamment contrôlées. L'ANSM ne dispose pas de moyens suffisants et ne fait que rarement usage de ses pouvoirs de sanction. Notre rapport a formulé de nombreuses propositions pour en améliorer l'effectivité.

Il faut toutefois souligner que le phénomène ne se limite pas à la France. Il paraît même, désormais, généralisé en Europe. Dans une enquête conduite en 2022, le groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE) dressait un constat alarmant : tous les pays participants signalaient avoir connu des pénuries dans l'année et la majorité d'entre eux recensaient, au moment de l'enquête, plusieurs centaines de médicaments en rupture.

Les causes des pénuries dépassent, en effet, largement les frontières nationales. Elles tiennent, d'abord, à l'augmentation de la demande mondiale, solvabilisée par des systèmes de protection sociale nationaux progressivement renforcés et plus efficaces.

Elles découlent également de l'organisation des chaînes de production, elles-mêmes mondialisées et largement fragmentées. Les situations monopolistiques et la production en flux tendu rendent l'approvisionnement plus sensible à des incidents industriels pourtant fréquents ou liés à des contrôles sanitaires exigeant l'arrêt de la production.

Ces difficultés ne pourront pas être durablement résolues en agissant seulement à l'échelle nationale.

Il est grand temps que soit mise en place une politique volontariste de sécurisation de l'approvisionnement en médicaments, à l'échelle européenne. La pénurie de médicament a des conséquences lourdes en santé publique.

D'abord, il est indispensable de faciliter la gestion des pénuries en favorisant la constitution et le redéploiement de stocks au sein de l'Union. Pour ce faire, la commission d'enquête a recommandé d'harmoniser les règles nationales de conditionnement et de promouvoir l'utilisation de notices électroniques. Elle a également appelé à permettre les achats groupés, au niveau

« L'enjeu est vital car les pénuries sont exponentielles. »

communautaire, y compris hors des périodes de crise sanitaire. Le paquet pharmaceutique et les dernières propositions formulées par la commission devraient permettre de premières avancées en ce sens.

Ensuite, il convient de renforcer au niveau européen les obligations pesant sur les exploitants, pour donner enfin une portée réelle à l'obligation d'approvisionnement approprié et continu qui leur incombe. La commission envisage de les contraindre à produire, comme la France le fait déjà, des plans de prévention des pénuries. Ces propositions doivent encore être approfondies.

Enfin, la stratégie de relocalisation de la production des médicaments critiques doit impérativement se concevoir à l'échelle de l'Union. La taille du marché permet de mieux garantir la rentabilité des sites relocalisés et le nombre de médicaments essentiels rend indispensable une répartition européenne de l'effort et des implantations. La publication d'une première liste européenne de médicaments critiques, en décembre dernier, et la constitution d'une alliance pour les médicaments critiques constituent des jalons encourageants. Ces relocalisations doivent en outre concerner toute la chaîne de valeur depuis l'industrie chimique jusqu'au conditionnement.

L'enjeu est vital car les pénuries sont exponentielles. Il y a urgence à agir sur tous les axes, et donc il est nécessaire de coordonner nos efforts entre pays européens. Les États membres doivent prendre la mesure de cette obligation de santé publique. ●



UNE EUROPE DE LA SANTÉ FORTE SUR LA SCÈNE MONDIALE

Catherine AMALRIC

- ▶ Députée française (Renew Europe) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Sécurité alimentaire
- ▶ Membre de la sous-commission de la Santé publique



La crise sanitaire du Covid-19 a montré aux Européens combien l'Union Européenne est essentielle en matière de santé. Des mesures d'urgence ont été prises, et pérennisées, le budget augmenté, et les agences sanitaires renforcées. L'Europe entame à présent la révision de l'un des piliers de la protection de la santé : sa législation pharmaceutique. Avec le but de prévenir les pénuries de médicaments.

Nous ne pouvons plus ignorer notre relative dépendance pharmaceutique aux pays tiers. Sur la scène mondiale, l'Europe est l'échelle pertinente pour garantir notre autonomie stratégique sur des produits essentiels. Pour autant, la souveraineté sanitaire ne saurait se concevoir comme un protectionnisme étroit. Tout isolement nationaliste serait alors coupable.

Le réarmement industriel pharmaceutique de l'Europe,

« Notre ambition européenne est claire : restaurer notre autonomie stratégique pharmaceutique à 27, car nous sommes plus efficaces ensemble. »

médicaments et dispositifs médicaux, est un défi d'ampleur. Mais à notre portée : face au COVID, l'Europe s'est faite leader mondial en capacité de produire et distribuer des millions de doses d'un vaccin sûr.

Il faut en revanche s'en donner les moyens : en instaurant un cadre propice à l'innovation pour favoriser la recherche, le développement et la production de médicaments en Europe. Par son programme Horizon Europe, son engagement fort sur toutes les innovations de rupture - dont l'IA et le Numérique - ses structures de recherche fondamentale - son tissu de start-up - l'Europe dispose d'atouts pour créer un écosystème attractif. La révision de la législation pharmaceutique est pour nous l'occasion de les mettre en avant pour construire, avec les industriels qui s'engagent et le prouvent, une puissance européenne attractive, plus incitative que coercitive.

Ainsi, la proposition d'un médicament dans tous les États membres en même temps, la production d'une thérapeutique qui répond à un besoin médical encore non satisfait ou apporte une plus grande efficacité, la mise en place d'essais cliniques comparatifs à l'échelle européenne, pourraient être assortis d'une prolongation d'exclusivité commerciale. La simplification des procédures pour accélérer l'application des recherches est aussi au cœur de l'enjeu d'attractivité. Cette simplification pourrait permettre aux 27 États

membres et aux industriels d'économiser chaque année 300 millions d'euros, sans compter l'intérêt premier des patients européens qui attendent.

D'autres incitations, dans le cadre de coopérations multilatérales, doivent favoriser le respect environnemental. La réduction de l'empreinte carbone doit être recherchée. Si la décarbonation de la production pharmaceutique est un objectif essentiel, d'autres mesures doivent répondre à l'enjeu de durabilité tout au long du cycle du médicament. Nous défendons la mise en place progressive d'un conditionnement unitaire. Facilitant la dispensation à la juste quantité, il limitera le nombre de médicaments non-utilisés, réduisant les déchets pharmaceutiques dans l'environnement. Sans oublier qu'appliqué aux antibiotiques, il est outil de maîtrise d'un juste usage et des pénuries. Ce mode de dispensation devra être accompagné d'une transition progressive vers la numérisation des notices.

Notre ambition européenne est claire : restaurer notre autonomie stratégique pharmaceutique à 27, car nous sommes plus efficaces ensemble. Les faits sont sans appel. La santé est un bien trop important pour que nous mentionnions à nos concitoyens : c'est avec un partenariat européen entre tous les acteurs que nous construirons sur la scène mondiale une Europe du médicament compétitive, plus soutenable, solidaire et plus durable, et au service de tous. ●



L'EUROPE DE LA SANTÉ : UNE PRÉROGATIVE DES ÉTATS MEMBRES BAFOUÉE PAR LA COMMISSION

Aurélia BEIGNEUX

- ▶ Députée française (ID) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- ▶ Membre de la sous-commission de la Santé publique



Depuis plusieurs décennies, l'Union européenne (UE) tente de s'arroger la politique de la santé, pourtant prérogative de nos Nations. Cette Europe de la santé telle que défendue par la Commission européenne est un projet idéologique, qui fragilise la santé publique et met potentiellement en danger la vie de millions de citoyens.

Favorisant une approche libérale de la santé au profit d'intérêts économiques défendus par les lobbies, la politique de santé de l'UE devient un espace mercantile. Cette dérive se traduit par des coupes budgétaires, la privatisation de services de santé essentiels et une focalisation excessive sur la rentabilité plutôt que sur la qualité des soins.

Face à cette marchandisation de la santé, il est crucial de se battre pour qu'elle reste une prérogative des États membres. Pourtant inscrite dans les traités de l'Union européenne, cette règle a souvent été bafouée par la Commission européenne. En effet, depuis la récente crise du Covid-19, cette dernière n'a que trop souvent outrepassé ses compétences en cherchant à imposer ses propres politiques de santé. Et pour quel bilan ? L'échec de la gestion de la

pandémie doit nous alerter.

Plutôt que de promouvoir une approche centralisée et uniforme, il est temps de reconnaître la diversité des systèmes de santé nationaux au sein de l'UE. Les États membres sont mieux placés pour répondre aux besoins spécifiques de leurs citoyens, en tenant compte des réalités socio-économiques et culturelles propres à chaque pays. Quel point commun en effet entre la France et sa tradition médicale étatique, et d'autres nations plus libérales ?

L'Europe de la santé doit avant tout se traduire par une collaboration entre les différents États membres, notamment en partageant nos avancées scientifiques notables, et non par l'empilement de normes.

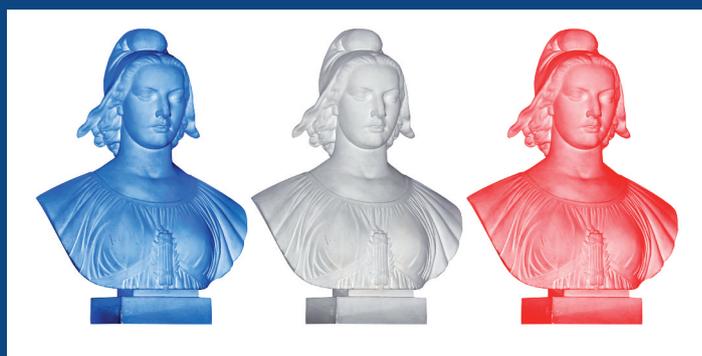
« Les États membres sont mieux placés pour répondre aux besoins spécifiques de leurs citoyens, en tenant compte des réalités socio-économiques et culturelles propres à chaque pays. »

C'est cette coopération qui permettra de favoriser des systèmes de santé adaptés aux défis locaux et aux risques de demain. C'est cette coopération qui doit garantir un accès équitable aux soins pour tous les citoyens européens. Ne tombons pas dans le piège de cette Commission : refusons cette nouvelle forme de fédéralisme européen.

Oui à une meilleure santé, oui à une santé protégeant les Français, oui à une souveraineté des Nations ! ●



MISMISSIONS NOVATIONS EFFECTIONS



Sommaire

- 43** Présidence de la République, Gouvernement
- 53** Sénat
- 58** AAI, Parti politique, Collectivités d'Outre-Mer
- 59** Conseils départementaux, Communes, Préfectures de régions
- 60** Préfectures de départements
- 66** Santé
- 68** Affaires publiques, Autres mouvements

EURONAVAL

Paris

Depuis la mer, protégeons nos nations



Paris Nord

Villepinte

4, 7

nov

2024

Le mondial du naval de défense

Pour exposer, contactez notre équipe commerciale:
saleseuronaval@sogena-events.com

euronaval.fr



LA TRANSITION NUMÉRIQUE,

**C'EST PAS JUSTE L'AFFAIRE
DE CEUX QUI RÊVENT DE
CONQUÉRIR LE MONDE
AVEC LEUR CHAT GPT,
C'EST AUSSI LA VÔTRE.**

**Ensemble,
accélérons
vos transitions**

Les CCI accompagnent les chef(fe)s
d'entreprise dans leurs transitions
numérique, écologique et RH.
Contactez votre CCI.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**